



**HAL**  
open science

# À propos des conclusions publiées d'un avocat général à la Cour de cassation

Gilles Raoul-Cormeil

► **To cite this version:**

Gilles Raoul-Cormeil. À propos des conclusions publiées d'un avocat général à la Cour de cassation. Les Annonces de la Seine, journal juridique et judiciaire, 2009, 26, p. 2 à 6. hal-04691333

**HAL Id: hal-04691333**

**<https://hal.science/hal-04691333v1>**

Submitted on 8 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *À propos des conclusions publiées d'un avocat général à la Cour de cassation \**

Gilles RAOUL-CORMEIL

Maître de conférences à la Faculté de droit de Caen

Habilité à diriger des recherches

Centre de recherche en droit privé (EA 967)

1. On ne saurait rendre compte d'un mémoire de recherche <sup>(1)</sup> sans indiquer, en exorde, quelques motifs justifiant l'usage d'un exercice aussi inhabituel. Tout d'abord, si toutes les Facultés de droit abritent en leur enceinte ou dans une bibliothèque universitaire délocalisée, un riche fonds de mémoires que viennent grossir, chaque année, les nouvelles promotions d'étudiants diplômés d'un Master II recherches (anciens Diplômes d'études approfondies, naguère estampillés diplômes d'études supérieures), cette littérature est peu consultée <sup>(2)</sup> et encore moins citée <sup>(3)</sup>. Bon nombre de mémoires ne sont en effet que des exposés imparfaits du droit positif ; même ceux qui mériteraient d'être publiés ne le sont pas <sup>(4)</sup>, bien qu'ils constituent, par leur forme soignée, une belle synthèse ordonnée d'une question de droit qui a fait ou fait encore débat. À leur égard, le « compte-rendu » de lecture pourrait s'offrir comme une judicieuse alternative à leur publication. Par nature concis, critique et « *allographe* » <sup>(5)</sup>, le compte-rendu ne souffre pas des petits défauts de l'ouvrage qu'il présente. Un texte trop long pour être publié, résolument long parce que son auteur doit faire la preuve de toutes les

---

\* Etude publiée dans la rubrique « Bibliographie » de la *Gazette du Palais*, n° 275-276 des 1<sup>er</sup>-2 oct. 2008, p. 32 à 38 ainsi que par *Les Annonces De La Seine*, n°26 du 16 avril 2009, p. 2 à 6.

(1) Flore Gédéon, *Les conclusions publiées d'un avocat général à la Cour de cassation (Etude menée à partir des conclusions publiées de M. Jerry Sainte-Rose)*, Mémoire rédigé pour l'obtention du Master II Recherches en droit privé, Faculté de droit de l'Université de Caen, 2008, 82 pages.

(2) Il ne serait pas inutile de répertorier le contenu de ces fonds sur un fichier national des mémoires, tant il existe un risque avéré de fraude aux examens (protection d'un intérêt d'ordre général) et peut-être aussi de contrefaçon (protection de l'intérêt particulier de l'auteur).

(3) V. toutefois Ph. Malaurie, « Pothier dans la doctrine et dans la jurisprudence du XXe siècle », in J. Monéger, J.-L. Souriaux et A. Terrasson de Fougères, dir., *Robert-Joseph Pothier, d'hier à aujourd'hui*, Economica, coll. Etudes juridiques, 2001, p. 77-90, spéc. p. 85 où l'auteur cite les thèses et les mémoires consacrés à la doctrine de Pothier, précisant pour ces derniers qu'« on ne les trouve que dans les bibliothèques de l'Université où ils ont été présentés ».

(4) V. cependant, mais au titre des travaux dont la qualité exceptionnelle a été saluée : Ph. Stoffel-Munck, *Regards sur la théorie de l'imprévision*, préface R. Bout, Avant-propos A. Sériaux, Aix-en-Provence : P.U.A.M., 1994. Aux mémoires publiés par les Presses universitaires d'Aix-en-Provence, notamment par l'Institut des assurances de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, ajoutons ceux qui nourrissent notamment les *Cahiers des écoles doctorales*, Faculté de droit de Montpellier (n°1, 2000 ; etc.).

(5) C'est-à-dire rédigé par une autre personne que l'auteur de l'ouvrage. La terminologie est empruntée à M. le Professeur D. Bureau, « Les préfaces », in *Ruptures, mouvements et continuité du droit, Autour de Michelle Gobert*, Economica, 2004, p. 61-107, spéc. p. 90 et n°21 : « Premier lecteur de l'ouvrage – ayant souvent suivi sa préparation – le préfacier fera part de ses impressions de lecture, marquant ainsi ses propres préférences. Cette subjectivité, inhérente à la position très particulière du préfacier et qui contribue parfois à rendre si personnelle la préface, devra cependant composer avec le souci d'objectivité de son rédacteur : c'est là une difficulté de l'exercice ».

qualités d'un chercheur : exhaustivité de la recherche, authenticité des lectures et des citations, sobriété des développements, démonstration d'une idée personnelle. Le compte-rendu d'un mémoire permet de rendre publique, si elle existe, une plus-value doctrinale, qu'elle siège dans une définition ou figure dans un éclairage, un rapprochement ou même une nouvelle présentation de la matière, et cela sans suivre le fil continu de la démonstration suivie. Le compte-rendu de lecture est en outre un exercice libre, en ce qu'il n'est pas attaché à un type d'ouvrage. Ainsi, à s'en tenir à la *Revue trimestrielle de droit civil*, celle-ci fait figurer, sous le titre « Bibliographie », après les articles et même, depuis 1987, après les chroniques, toute une suite de comptes-rendus consacrés aux ouvrages publiés d'abord, aux thèses de doctorat ensuite <sup>(6)</sup>, aux revues enfin.

2. Comme le suggèrent ensemble le titre et le sous-titre du mémoire : *Les conclusions publiées d'un avocat général à la Cour de cassation (Etude menée à partir des conclusions publiées de M. Jerry Sainte-Rose)*, la recherche avait pour objectif d'étudier les conclusions publiées émanant d'un avocat général à la Cour de cassation : rechercher leurs caractéristiques communes et, peut-être, les placer sur la carte des sources du droit <sup>(7)</sup>. Pour se faire, nous avons proposé de partir des conclusions publiées de M. Jerry Sainte-Rose, *ès qualité d'avocat général à la Cour de cassation* entre 1995 et 2007, dont la signature était connue de tout lecteur habituel des revues, surtout depuis l'affaire *Perruche* <sup>(8)</sup>. Par-delà l'infinie variété de ces publications et leur grand nombre qui portaient la promesse d'un apport doctrinal, c'était la nature juridique des conclusions publiées d'un avocat général qu'il convenait de déterminer.

3. Le mémoire est maintenant achevé ; les qualités de forme et de fond ont été saluées par le jury <sup>(9)</sup> de la soutenance. Constituant un argument nécessaire, mais non suffisant, à la rédaction d'un compte-rendu, c'est aussi l'originalité persistante du thème de la recherche entreprise qui a pu faire naître l'idée d'accorder quelque audience à ce travail et de laisser aller la réflexion aux questions qu'il suscite. Aussi, maintenant que certaines intuitions ont pu être vérifiées, nous rendrons compte des résultats de la recherche, choisissant cependant l'ordre inverse à celui dans lequel ils ont été obtenus et livrés par Mlle Gédéon, auteur du mémoire. Plutôt qu'une contradiction, il faut y voir un hommage : maintenant que l'auteur a pu remonter aux sources du droit en partant d'une approche de droit substantiel des « conclusions publiées », nous pouvons, à notre tour, suivre le cours normal : de l'amont, descendre en aval, en étudiant le général avant le particulier tout en relevant les données intemporelles et impersonnelles qui s'induisent des conclusions de M. Jerry Sainte-Rose ou de celles de ses collègues ou prédécesseurs.

---

(6) V. depuis *RTD civ.* 1987/1, p. 222, dont le plan se rapproche de celui suivi par les livraisons actuelles. Précisons que l'entrée « Revue des thèses » fut introduite l'année précédente au sein de la rubrique « Bibliographie », placée encore cette année-là entre les articles et les chroniques : v. *RTD civ.* 1986/1, p. 80 ; *op. cit.* 1986/3, p. 562 ; *op. cit.*, 1986/4, p. 718. Ces trois numéros font *in limine* mention d'un avertissement identique.

(7) V. spéc. C. Thibierge, « Sources du droit, sources de droit : une cartographie », in *Libres propos sur les sources du droit*, Dalloz, 2006, p. 519-545, et la carte des sources proposée : p. 546.

(8) J. Sainte-Rose, « Réparation du préjudice personnel de l'enfant handicapé lorsque son handicap a été contracté *in utero* », avis contraire sur Cass. (Ass. plén.), 17 novembre 2000, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10438, p. 2302-2309 ; *D.* 2001, Jur., p. 316-320 ; *RTDH.*, 2001, p. 1242-1258. *Adde* : « A propos de l'affaire *Perruche* », *Droits*, n°35, 2002, p. 141-146.

(9) Outre le directeur du mémoire, le jury était composé de Mme le professeur Annick Batteur, *Directrice du Master II Recherches en droit privé et Directrice de l'École doctorale Droit Normandie*, de Laurence Mauger-Vielpeau, et de Mathias Couturier, *maîtres de conférences*. Répondant à notre invitation, fut aussi présent M. Jerry Sainte-Rose, *Conseiller d'État en service extraordinaire*.

## I. La nature juridique des conclusions publiées

4. La nature juridique des conclusions publiées par un avocat général à la Cour de cassation est ambiguë. Proposant de dépasser la qualification d'« *hybride littéraire* »<sup>(10)</sup>, le mémoire passe en revue les catégories juridiques qui paraissent lui correspondre tant les conclusions publiées empruntent certains de leurs caractères. Ainsi la pensée émanant d'un avocat général à la Cour de cassation n'est pas une autre plaidoirie, même si leur auteur est un autre avocat<sup>(11)</sup>, ni un autre rapport que celui du Conseiller rapporteur. Ces conclusions ne doivent pas être confondues avec l'arrêt de la Cour de cassation, même si elles lui sont accessoires. Enfin, ces conclusions, même publiées comme des notes doctrinales, ne sont pas un commentaire de l'arrêt. Elles s'en distinguent « *par leur caractère factuel* »<sup>(12)</sup> ; surtout, parce qu'elles sont rédigées avant les délibérés, sur un projet d'arrêt, et parce qu'elles tendent à un résultat jurisprudentiel, quel qu'il soit : maintien, revirement, inflexion ou précision de la jurisprudence. Après avoir écarté ce qu'elles ne sont pas, le mémoire propose de percer leur mystère et montre, dans cette perspective, ce qu'elles sont avant et après cette mise à disposition du public des juristes. Voici la définition qui s'offre en conclusion (p. 58) : « *Avant leur publication, les conclusions de l'avocat général à la Cour de cassation sont un acte de procédure : antérieures à un arrêt rendu par cette haute juridiction, elles sont dotées d'un caractère scientifique. Puis, une fois publiées, elles acquièrent un caractère doctrinal et cette originalité leur confère la qualité d'œuvre de l'esprit* ».

5. La qualification des conclusions publiées n'en est pas moins complexe mais sa riche composition est désormais identifiée selon un dosage qu'on pourrait discuter pour d'autres raisons, intrinsèques à la qualité de rédaction des conclusions. Reprenons, un par un, les éléments de cette définition.

6. Les conclusions seraient d'abord un **acte de procédure**. Il n'est pas de notre propos de justifier maintenant cette qualification qui aurait exigé une étude approfondie. Rappelons néanmoins que les spécialistes du droit judiciaire privé désignent par la notion d'acte de procédure les demandes et les défenses des plaideurs : la qualification de « demande » peut-elle alors sembler pertinente au vu du contenu final des conclusions de l'avocat général à la Cour de cassation qui conclut ou bien à la non-admission du pourvoi, ou bien à son rejet, ou bien encore à la cassation de la décision critiquée. À s'en tenir à une définition « *au sens large* »<sup>(13)</sup> de l'acte de procédure, caractérisé par un double critère matériel et formel, les conclusions peuvent-elles correspondre à une déclaration de volonté (*negotium*) manifestée dans un écrit la constatant (*instrumentum*) ? On peut en douter et objecter que l'avocat général à la Cour de cassation ne manifeste qu'un avis désintéressé, au moins dans tous les cas où il n'est pas partie principale à l'instance. Pourtant, quitte à élargir le sens de la notion d'acte de procédure, aucune autre qualification ne sied aux conclusions : ni celle d'acte de bonne

---

(10) Ph. Malaurie, « Rapport français », in *Les réactions de la doctrine à la création du droit par les juges (Journées italiennes)*, Economica, Travaux de l'association Henri Capitant, t. XXXI, 1980, p. 81-95, spéc. n°8 p. 85 : « *Ce fus, je crois, Pilon puis Georges Holleaux qui, les premiers, ont pratiqué, et avec quel éclat, cet hybride littéraire aujourd'hui répandu* ».

(11) Rappr. B. Beignier, « L'autre avocat », *D.* 2005, Point de vue, p. 3028.

(12) Ph. Jestaz & Ch. Jamin, *La doctrine*, Dalloz, coll. Méthodes du droit, 2004, spéc. p. 185 : « *Pareille inflation n'atteint pas les conclusions ou rapports des magistrats qui d'ailleurs s'écartent des notes d'arrêt et ont un caractère factuel* ».

(13) Sur ces actes, v. G. Cornu, *op. cit.*, v° Acte (— de procédure), spéc. le sens a).

administration de la justice<sup>(14)</sup>, ni celle d'acte *sui generis* qui est si peu satisfaisante pour l'esprit. Les conclusions n'émanent pas de juges mais de magistrats du parquet de l'ordre judiciaire, précisément à la Cour de cassation. Les conclusions ont pour destinataires les juges qui composent cette juridiction<sup>(15)</sup>. Or, comme en dispose l'article 1019 du Code de procédure civile, « la Cour de cassation statue après avis du Ministère public »<sup>(16)</sup>. Devant cette juridiction, la communication de toutes les causes est donc systématique<sup>(17)</sup>. En la forme cependant, les conclusions du Ministère public ne sont pas soumises au formalisme procédural de droit commun, c'est-à-dire un écrit, contenant des énonciations spécifiées par la loi et qui doit être notifié<sup>(18)</sup>. Sans doute concédera-t-on qu'il s'agit néanmoins de formalisme *lato sensu*, puisque « la validité »<sup>(19)</sup> de l'arrêt que rend la Cour de cassation dépend de la consultation obligatoire du Ministère public ! Quelle que soit alors la spécificité processuelle des conclusions prises au nom du Procureur général près la Cour de cassation<sup>(20)</sup>, sur laquelle les spécialistes se prononceront peut-être, chacun sait qu'elles sont un élément du délibéré, au même titre que la décision attaquée, que les moyens du pourvoi et que le projet d'arrêt. Au fond, elles sont parfois l'élément lumineux qui permet de saisir la question de droit résolue par la Cour de cassation, comme elles restent parfois tapies dans l'ombre du délibéré, sous une forme restée orale. Ainsi toujours nécessaires, *de jure*, au bon déroulement de l'instance, elles ne font qu'assez rarement l'objet d'une publication.

**7.** Quiconque a lu de telles conclusions publiées connaît leur richesse et leur but : éclairer les magistrats de la Cour de cassation sur l'état du droit positif, les causes et les effets de son évolution. Le **caractère scientifique** des conclusions provient de l'approche objective (entre les arguments *pro* et *contra*) et quasi historique adoptée par leur auteur qui rappelle à la Cour de cassation, quelle que soit sa composition, le cheminement de sa jurisprudence.

**8.** S'y ajoute un **caractère doctrinal** qui s'induit de l'indépendance exceptionnelle dont jouit ce Haut magistrat du Parquet : non seulement la trentaine d'avocats généraux « *pensent les*

---

(14) Sur ces actes, v. G. Cornu, dir., *Vocabulaire juridique*, PUF., coll. Quadrige, v° Acte (— d'administration judiciaire). V. aussi M. Bandrac, « De l'acte juridictionnel, et de ceux des actes du juge qui ne le sont pas », in *Mélanges Pierre Drai*, Dalloz, 2000, p. 171-183.

(15) Sur les attributions du Parquet à l'instance judiciaire, tantôt partie jointe, tantôt partie principale, v. notamment F. Kernaleguen, *Institutions judiciaires*, 4e éd., Litec, 2008, n°369 et s., p. 225-227. Adde : V. Mikalef-Toudic, *Le Ministère public, partie principale dans le procès civil*, Préface M. Bandrac, P.U.A.M., 2006.

(16) V. déjà, sous l'empire du Code procédure civile de 1807, l'art. 83 et pour un commentaire : E. Glasson & A. Tissier, *Traité ... de procédure civile*, t. I, 3 éd. par R. Morel, Sirey, 1925, n°112, spéc. p. 274-275.

(17) Pour une explication, v. S. Guinchard & F. Ferrand, *Procédure civile, Droit interne et droit communautaire*, 28e éd., Dalloz, coll. Précis, 2006, n°884 et s., p. 734-737.

(18) Sur le formalisme procédural, sous l'empire du Code de procédure civile de 1975, v. notamment G. Cornu & J. Foyer, *Procédure civile*, PUF, coll. Thémis, 1996, n°126, spéc. p. 541. Sous cet angle, les avis du Ministère public, parce qu'ils émanent de magistrats, sont plus proches des actes des juges ou des greffiers qui « *ne sont pas soumis, pour leur rédaction, à des règles établies à peine de nullité [puisqu'on leur] applique le principe selon lequel il n'y a nullité que si des conditions ou des formes substantielles ont été omises, [alors que] tout au contraire les actes signifiés par les huissiers à la requête des parties sont soumis à un formalisme étroit et minutieux* » (E. Glasson & A. Tissier, *op. cit.*, t. II, 3 éd. par R. Morel, Sirey, 1926, n°419, spéc. p. 294).

(19) L. Cadiet & E. Jeuland, *Droit judiciaire privé*, 5e éd., Litec, 2006, n°373, p. 230, au titre de l'intervention provoquée du Ministère public.

(20) En revanche, dans les deux cas prévus par les articles 17 et 18 de la loi n°67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation, c'est-à-dire lorsque le procureur général près la Cour de cassation forme personnellement un pourvoi dans l'intérêt de la loi ou, sur la prescription du garde des sceaux, ministre de la justice, un pourvoi pour excès de pouvoir, alors ses conclusions constituent une demande et, partant, un acte de procédure *stricto sensu*.

problèmes en fonction de l'intérêt général »<sup>(21)</sup>, dont la défense par « les fonctions du Ministère public sont personnellement confiées au procureur général »<sup>(22)</sup>, mais en outre l'avocat général auquel il délègue cet office bénéficie du privilège de s'exprimer librement à l'oral autant que dans ses conclusions écrites. Contrairement à l'adage, sa parole est libre et sa plume l'est aussi devenue en pratique<sup>(23)</sup>. Exposée au titre des réquisitions du Ministère public, la position défendue par l'auteur des conclusions n'acquiert cependant ce caractère spécifiquement personnel qu'on nomme doctrinal qu'au jour où elles sont publiées. Outre « l'intérêt particulier »<sup>(24)</sup> que présentent les conclusions contraires à l'arrêt pris ensuite par la Cour de cassation<sup>(25)</sup>, les avis publiés mettent en évidence l'influence jouée par ces Hauts magistrats. L'opinion exprimée par un ancien avocat général, selon laquelle « c'est par lui que s'élabore la jurisprudence »<sup>(26)</sup>, est partagée par quelques universitaires : ainsi, selon un auteur, « si on consulte les annales juridiques, comment ne pas s'apercevoir des progrès considérables que les avocats généraux et les commissaires du gouvernement ont suscités tant en droit civil qu'administratif ? Faut-il se souvenir que la foisonnante jurisprudence relative à la responsabilité médicale, qui a fini par inspirer largement la loi du 4 mars 2002, a pris naissance avec le fameux arrêt Mercier. Mais l'arrêt Mercier, ce sont les conclusions du grand Matter ? »<sup>(27)</sup>. C'est dit : certaines conclusions sont illustres, ce qui signifie en creux qu'elles ne le sont pas toutes. Quant aux conclusions de M. Sainte-Rose, certaines ont influencé les juges composant la première chambre civile de la Cour de cassation<sup>(28)</sup> ; les conclusions publiées n'en sont pas moins intéressantes lorsqu'elles sont contraires à la solution retenue par les juges. À ce propos, les conclusions contraires pourraient être rapprochées des opinions dissidentes<sup>(29)</sup>, ce qu'elles ne sont pas, *stricto sensu*, puisqu'elles n'émanent pas des juges ayant composé la juridiction collégiale qui est l'auteur de l'arrêt.

**9.** Quant à la nature d'**œuvre de l'esprit** des conclusions publiées, celle-ci ne fait aucun doute, que la publication soit le fait d'un éditeur privé ou résulte de la mise en ligne sur le site *internet* de la Cour de cassation<sup>(30)</sup>. Menée sous l'angle de la propriété littéraire et artistique, au titre de laquelle se placent les conclusions publiées, l'analyse invite à s'intéresser à leur auteur.

---

(21) L. Charbonnier, « Ministère public et Cour Suprême », *JCP. éd. G.*, 1991, I, 3532, p. 316-320, *passim*.

(22) Code organisation judiciaire : art. R. 132-1.

(23) Sur l'évolution du statut de l'avocat général à la Cour de cassation devenu indépendant en matière civile et pénale, v. P. Lyon-Caen, « Le parquet général de la Cour de cassation », *D.*, 2003, p. 211, où l'auteur relève « la disparition de fait » de la subordination hiérarchique des avocats généraux à la Cour de cassation.

(24) J-M. Huon de Kermadec, « Réflexions sur les conclusions contraires des commissaires du gouvernement près le Conseil d'État », *R.D.P.* 1997, Chron., p. 1069-1099, spéc. p. 1071.

(25) V. notamment pour le cas de J. Jerry Sainte-Rose : avis sur Cass., 1<sup>er</sup> civ., 2 décembre 1997, *Bull. civ. I*, n°333 ; *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10028, p. 385 (à propos de la rétractation du consentement à l'adoption) ; avis sur Cass. (Ass. plén.), 17 nov. 2000, *Perruche*, *J.C.P.*, éd. G., 2000, II, 10438, p. 2302-2309 ; *D.* 2001, Jur., p. 316-320 (Réparation du préjudice de l'enfant empêché de ne pas naître handicapé) ; avis sur Cass., 1<sup>er</sup> civ., 4 février 2003, *Bull. civ. I*, n°33 ; *JCP. éd. G.*, 2003, II, 10035, p. 400 (à propos du secret professionnel de l'avocat).

(26) L. Charbonnier, art. préc., spéc. n 12.

(27) B. Beignier, *ibid.*

(28) V. par ex. : avis sur Cass., 1<sup>er</sup> civ., 10 mars 1999, *Café Gondré*, *D.* 1999, Jur., p. 319-322 (« Le propriétaire d'un bien a le droit d'exploiter celui-ci sous quelque forme que ce soit »). Cet arrêt a cependant fait l'objet d'un revirement de jurisprudence, à l'inverse de la pensée de l'avocat général : avis sur Cass. (Ass. plén.), 7 mai 2004, *LPA.*, 10 juin 2005, p. 8-20 (« L'image des biens »).

(29) Sur lesquelles, v. J.-P. Dumas, « Secret des juges », in *Mélanges Pierre Catala*, Litec, 2001, p. 179-192, *passim*.

(30) Ceci étant dit, parce que la publication en ligne est souvent momentanée, précisons que la publication privée facilite la recherche, spécialement doctrinale. V. par ex. Cass. (Ass. plén.), 24 février 2006, *JCP.*, éd. G., 2006, II, 10065, avis contraire J. Cédras.

## II. L'approche de droit substantiel des conclusions publiées

10. L'approche de droit substantiel des conclusions publiées par M. Jerry Sainte-Rose met en évidence la spécificité de son apport à la science juridique. Tout d'abord, on ne sera pas insensible au grand nombre des conclusions publiées. Sans compter les doubles ou triples publications, le nombre total du recensement s'élève à **cent cinquante-et-un avis** que ce magistrat a fait publier entre 1995 et 2007. Ce saut quantitatif met en relief, par-delà l'éclat d'un record, l'extrême diversité des questions de droit qui furent soumises à la sagacité de Jerry Sainte-Rose, avocat général à la Cour de cassation pendant treize ans moins trois mois (et pendant près de onze ans à la première chambre civile). Qu'on en juge par le panel que présente le mémoire en suivant les différentes branches de l'arbre du droit, indiquant pour chacune d'elles le nombre d'avis illustrant la (ou les) matière(s) annoncée(s). Au commencement, remontons aux sources du droit avec la question de l'examen de la conventionnalité de la loi par le juge judiciaire (2). Ensuite, arrivent le flot des avis présentés devant le Tribunal des conflits (20). Puis, en partant du cœur du droit civil, on découvre le droit des personnes et des incapacités (9), le droit de la filiation (5), le droit du mariage (2), le divorce (4) et les aliments (2), les régimes matrimoniaux (3), les libéralités et les successions (4), le droit des biens, de l'indivision et de la copropriété (5), la propriété littéraire et artistique (8), le droit des contrats et de la responsabilité (16), le droit de la consommation (7), le droit des sûretés (6), le droit des sociétés et des associations (5), le droit des assurances (6) et la responsabilité médicale (8). Après le droit civil, défini *lato sensu*, d'autres branches du droit substantiel sont illustrées : le droit de la presse (2), le droit pénal (2), le droit des étrangers (2), le contentieux de la profession d'avocat (12), le droit applicable à des personnes publiques telles que les Universités (4). Il faut encore citer, au titre du droit servant, le droit judiciaire privé (6), le droit international privé (9) et le droit de l'arbitrage (2).

11. Une telle présentation des conclusions publiées par Jerry Sainte-Rose ne représente toutefois que la partie apparente de l'iceberg du travail colossal réalisé par ce magistrat, devant la première chambre civile de la Cour de cassation principalement, mais aussi devant les compositions exceptionnelles que sont une chambre mixte<sup>(31)</sup> ou une assemblée plénière<sup>(32)</sup>. Selon ses dires, un avocat général reçoit, chaque semaine, quatre à six pourvois en cassation à examiner, ce qui l'a conduit à prendre plus de deux mille conclusions. C'est dire que Jerry Sainte-Rose n'aura pas choisi de faire publier systématiquement ses conclusions. Pourrait-on déterminer néanmoins *le* critère indiquant leur caractère publiable ? En déplaçant l'attention vers les arrêts pris sur des conclusions qui auront fait l'objet d'une publication postérieure, l'analyse montre que la très grande majorité d'entre eux<sup>(33)</sup> ont fait l'objet d'une publication au *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation*.

---

(31) V. par ex. l'avis sur Cass. (ch. mixte), 2 déc. 2005, *D.* 2006, Jur., p. 729-733 ; *RJDA*, 2006, n° 2, p. 91-95 (« Nantissement d'un bien en garantie de la dette d'autrui ; une chambre mixte se prononce sur la nature du cautionnement réel »).

(32) V. par ex. l'avis sur Cass. (Ass. plén.), 13 juillet 2001 (trois arrêts), *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10601, p. 1833-1841 (« Responsabilité médicale : l'enfant né handicapé peut demander la réparation du préjudice résultant de son handicap »).

(33) V. toutefois l'avis publié sur Cass., 1<sup>o</sup> civ., 14 novembre 2006, *Gaz. Pal.*, 2007, p. 391. Relatif à la prescription quinquennale du recours direct des établissements de soins contre les débiteurs d'aliments, l'arrêt ne doit pas être dépourvu d'intérêt car il a fait l'objet d'un commentaire doctrinal : *Dr. famille*, 2007, Comm. n°57, note P. Murat.

12. Replacé dans une perspective historique, le choix personnel opéré par M. Jerry Sainte-Rose de rendre publiques les conclusions prises sur des questions d'importance, perd sa spécificité. Le résultat demeure néanmoins inédit sous l'angle du nombre. La publication d'un avis présente un apport à la science juridique dont ont été conscients les comités scientifiques et les rédacteurs en chef de revues juridiques, en nombre toujours croissant, qui ont sollicité les avocats généraux et les conseillers à la Cour de cassation pour qu'ils leur transmettent leurs avis ou rapports aux fins de publication. Jerry Sainte-Rose a répondu volontiers à cette invitation<sup>(34)</sup>, cédant ainsi à un mouvement d'engrenage...

13. L'empreinte doctrinale ne saurait être aussi profonde que **l'apport scientifique**, du moins si l'on s'en tient au filtre si sélectif des *Grands arrêts de la jurisprudence civile*<sup>(35)</sup>. En effet, parmi les 247 arrêts retenus par François Terré et Yves Lequette, observons déjà, que seuls quarante-cinq arrêts sélectionnés par ces grands professeurs ont été pris sur des conclusions ayant fait l'objet d'une publication. En outre, au sein de cette seconde sélection, le nom de Jerry Sainte-Rose y apparaît trois fois<sup>(36)</sup>. Il côtoie ainsi ceux de Merlin<sup>(37)</sup>, Delangle<sup>(38)</sup>, Dupin<sup>(39)</sup>, Reverchon<sup>(40)</sup>, Desjardin<sup>(41)</sup>, Baudouin<sup>(42)</sup>, Sarrut<sup>(43)</sup>, Matter<sup>(44)</sup>, E. Pilon<sup>(45)</sup>, Schmelck<sup>(46)</sup>, R. Lindon<sup>(47)</sup>, Gégout<sup>(48)</sup>, Touffait<sup>(49)</sup>, Gulphe<sup>(50)</sup>, Charbonnier<sup>(51)</sup>, Sadon<sup>(52)</sup>, Cabannes<sup>(53)</sup>, Dorwling-Carter<sup>(54)</sup>, Françoise Flipo<sup>(55)</sup>, Dontenwille<sup>(56)</sup>,

---

(34) Les conclusions rendues publiques par M. Sainte-Rose ont été publiées par dix revues : le recueil *Dalloz*, la *Semaine juridique*, l'édition générale et l'édition entreprise, les *Petites affiches*, la *Gazette du palais*, la *Revue juridique Droit des affaires*, la revue *Droit social*, la *Revue française Droit administratif*, la revue *Actualité jurisprudence Droit administratif*, le mensuel *LexisNexis Droit de la famille*.

(35) H. Capitant, *Les grands arrêts de la jurisprudence civile* (cité après *GAJ civ.*), Dalloz, 1er tome : 12e éd. par F. Terré et Y. Lequette, 2007 ; 2e tome, 11e éd. par F. Terré et Y. Lequette, 2000.

(36) Avis sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 6 janvier 2004, *D.* 2004, Jur., p. 362-367, cité par *GAJ civ.*, t. 1, n°52 (« Adoption simple. Enfant incestueux. Prohibition ») ; avis sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 10 mars 1999, *D.* 1999, Jur., p. 319-322 ; Illégalité de l'adoption par le père de l'enfant incestueux préalablement reconnu par sa sœur, cité par *GAJ civ.*, t. 1, n°68 (« Propriété. Caractère exclusif. Image d'un bien ») ; avis sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 7 octobre 1998, *D.* 1998, Jur., p. 563-564, cité par *GAJ civ.*, t. 2, n°157 (« Cause immorale ou illicite. Motif déterminant. Motif inconnu du cocontractant. Nullité »).

(37) Conclusions sur Cass. (sect. réun.), 2 février 1808, *D. Jur. Gén. V° cassation*, n°1573.

(38) Conclusions sur Cass., civ., 1er avril 1846, *D.P.*, 1846, 1, p. 81-83.

(39) Conclusions sur Cass. (ch. réun.), 16 janvier 1858, *D.P.*, 1858, 1, p. 5 ; conclusions sur Cass. (ch. réun.), 24 avril 1862, *D.P.* 1862, 1, p. 153 ; *S.* 1862, 1, p. 341.

(40) Conclusions sur Cass., Ch. req., 4 décembre 1871, *S.*, 1871, I, p. 239.

(41) Conclusions sur Cass., Civ., 9 février 1887, *S.* 1888, 1, p. 8-10.

(42) V. notamment les conclusions sur Cass. (ch. réun.), 5 décembre 1907, *S.*, 1908, 1, p. 5.

(43) V. par ex. les conclusions sur Cass., civ., 20 février 1917, *D.* 1917, 1, p. 83-85.

(44) V. notamment les conclusions sur Cass. (ch. réun.), 13 février 1930, *Jand'heur, D.P.*, 1930, I, p. 64-70.

(45) V. notamment les conclusions sur Cass., ch. req., 14 mars 1933, *S.*, 1934, I, p. 141-143.

(46) V. par ex. les conclusions sur Cass. (ch. mixte), 20 décembre 1968, *Dlle Schroeter, D.* 1969, Jur., p. 37-43.

(47) V. notamment les conclusions sur Cass. (ch. mixte), 27 février 1970, *Dangereux, JCP. éd. G.*, 1970, II, 16305.

(48) Conclusions sur Cass. (ch. mixte), 6 novembre 1974, *JCP. éd. G.*, 1975, II, 17978.

(49) Conclusions sur Cass. (ch. mixte), 24 mai 1975, *Jacques Vabre, D.* 1975, Jur., p. 497-505, cité par *GAJ civ.*, t. 1, n°3. Cité aussi par B. Ancel & Y. Lequette, *Les grands arrêts de la jurisprudence française de droit international privé*, 4e éd., Dalloz, 2001, n°55.

(50) Conclusions sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 21 février 1978, *JCP. éd. G.*, 1978, II, 18836.

(51) Conclusions sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 21 juillet 1982, *Desmares, D.* 1982, Jur., p. 449-452.

(52) Conclusions sur Cass., 1<sup>e</sup> civ., 27 février 1985 (Pourvoi dans l'intérêt de la loi), *D.* 1985, Jur., p. 265-269.

(53) V. notamment, et parmi des conclusions prises sur des arrêts d'assemblée plénière : l'avis sur Cass. (Ass. plén.), 4 juillet 1985, *Edberg, D.* 1985, Jur., p. 421-425.



M. Jéol<sup>(57)</sup>, R. Kessous<sup>(58)</sup>, J.-F. Weber<sup>(59)</sup>, A. Gariazzo<sup>(60)</sup>, parmi tant d'autres. Avec le nom de Merlin (1754-1838), contemporain de Portalis (1746-1807), c'est dire que le phénomène est aussi ancien que la Cour de cassation, même si au fil des ans, il est plus ou moins accru selon les avocats généraux, sans qu'il faille regarder du côté de leur prestige pour y chercher une réponse. Néanmoins, comme l'a mentionné l'auteur du mémoire, la publication des conclusions de l'avocat général Dupin était parfois précédée d'un avertissement de l'éditeur Dalloz : « *M. le procureur général Dupin a conclu en ces termes au rejet du pourvoi dans un réquisitoire dont la science et la rigueur rappellent les plus beaux jours de l'illustre consulte* »<sup>(61)</sup>. Observons simplement que le prestige de Dupin ne s'est pas démenti avec le temps : en 2007, un historien du droit a relevé qu'il a porté « *la parole dans près de neuf cent affaires de 1830 à 1865. Plus encore que Merlin par la longévité de ses fonctions d'abord, il est le procureur général qui a le plus influencé la Cour de cassation depuis sa création* »<sup>(62)</sup>.

**14.** Par ailleurs, la recension des conclusions publiées dans les revues juridiques montre que le phénomène de publication de ces avis portés devant la Cour de cassation n'est pas réservé aux Avocats généraux à la Cour de cassation, ni à ceux des Commissaires du Gouvernement devant le Conseil d'État. Ainsi, Combaldieu, avocat général à la Cour d'appel de Paris, a fait également paraître ses conclusions<sup>(63)</sup>. Ceci étant dit, seule la publication des avis des magistrats du parquet est laissée à l'initiative individuelle de l'auteur des conclusions. Par contraste, le Conseil d'État, section du contentieux, désigne deux maîtres des requêtes qui ont pour mission de présenter dans l'*Actualité jurisprudence Droit administratif* ou une autre revue du même thème, une sélection de conclusions des commissaires du gouvernement. Regrettons simplement l'absence de régulation des flux de conclusions publiées par les avocats généraux à la Cour de cassation...

**15.** Si, selon Mlle Gédéon (p. 12), la quasi « omniscience » du magistrat peut être facilement mise en évidence par une présentation ordonnée des conclusions publiées recensées, il faut encore éprouver ce travail considérable en s'interrogeant ensuite sur l'apport doctrinal de la pensée de l'auteur. Que restera-t-il alors de toute cette littérature ? Par-delà leur nombre qui amplifie un phénomène séculaire, les conclusions publiées par Jerry Sainte-Rose laisseront-elles une **empreinte doctrinale** ? Pour justifier une réponse affirmative, le mémoire a tiré un

---

(54) V. notamment les conclusions sur Cass., soc., 11 juillet 1989, *Gaz. Pal.*, 1990, I, p. 217-228.

(55) V. par ex. l'avis sur Cass., 1<sup>er</sup> civ., 4 avril 1991 (deux arrêts), *JCP. éd. G.*, 1991, II, 21702, p. 245-252.

(56) Conclusions sur Cass. (Ass. plén.), 31 mai 1991 (Pourvoi dans l'intérêt de la loi), *JCP., éd. G.* 1991, II, 21752, p. 377-385.

(57) Cet avocat général a choisi de ne faire publier que les conclusions qu'il a prises sur des arrêts rendus par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation. Mlle Gédéon a recensé 18 publications entre 1989 et 1995. Les dernières sont peut-être les plus célèbres : Avis sur Cass. (Ass. Plén.), 1<sup>er</sup> décembre 1995 (4 arrêts), *D.* 1996, Jur., p. 13-21 ; *JCP., éd. G.* 1995, II, 1996, 22565, p. 21-34.

(58) V. par ex. l'avis sur Cass. (Ass. plén.), 25 février 2000, *Costedoat*, *JCP., éd. G.* 2000, II, 10295, p. 743-753.

(59) V. l'avis sur Cass., civ. 3e, 17 décembre 1997, *D.* 1998, Jur., p. 111-115.

(60) V. l'avis sur Cass. (Ass. plén.), 6 octobre 2006, *JCP., éd. G.*, 2006, II, 10081 ; *BICC.* n° 651, 1<sup>er</sup> déc. 2006, p. 53.

(61) *D.P.*, 1858, I, spéc. p. 12.

(62) F. Brami, in P. Arabeyre, J.-L. Halpérin et J. Krynen, dir., *Dictionnaire historique des juristes français (XIIe – XXe siècle)*, PUF, coll. Quadrige, 2007, v° André-Marie-Jean-Jacques Dupin, dit Dupin aîné (1783-1865), p. 281-283. V. aussi J.-J. Clère, in *Dictionnaire historique des juristes français*, préc., v° Merlin de Douai, p. 559-561.

(63) Avis sur CA Paris, 16 décembre 1959, *JCP. éd. G.*, 1960, II, 11460.

indice des autres publications de M. Sainte-Rose, au fil desquelles l'auteur développe des idées personnelles qui s'inscrivent dans une querelle doctrinale.

**16.** Des deux thèmes qui se détachent, le premier est relatif au fonctionnement du parquet général auprès de la Cour de cassation après le bouleversement que provoqua la censure de la Cour européenne des droits de l'homme<sup>(64)</sup>. Dans un appel à la résistance, l'auteur s'emploie à justifier que la présence de l'avocat général au cours des délibérés ne porte pas atteinte aux droits de la défense<sup>(65)</sup>. Propre à bon nombre de magistrats du parquet général de la Cour de cassation<sup>(66)</sup>, cette opinion est partagée par des universitaires<sup>(67)</sup>. Contestée par le procureur général près la Cour de cassation qui s'est ouvertement réjoui de l'abandon de cette pratique<sup>(68)</sup>, la pensée de l'auteur est-elle promise à un déclin ? On pourrait le croire à la lecture de l'arrêt *Martinie*<sup>(69)</sup>, car la Cour européenne des droits de l'homme a encore condamné la France, cette fois pour avoir autorisé le Commissaire du Gouvernement à demeurer présent, même s'il n'y dit mot, lors des délibérés de la section du contentieux du Conseil d'État. Pourtant, parce qu'elle est servie par les effets bénéfiques de cette coutume si caractéristique de notre système juridictionnel, la voie de la résistance demeure ouverte, comme en témoigne l'article R. 733-3, alinéa 1<sup>er</sup> du Code de justice administrative qui dispose que « *sauf demande contraire d'une partie, le commissaire du gouvernement assiste au délibéré. Il n'y prend pas part* ».

**17.** La seconde forte opinion de Jerry Sainte-Rose est un autre prolongement de sa fonction ; elle fut retenue par Mlle Gédéon (p. 30-37) comme étant caractéristique de sa pensée et de son empreinte doctrinale car elle avait été développée d'abord dans des conclusions contraires à un arrêt de rejet. Qu'on en juge par cet extrait : « *la liberté de procréer de la femme serait moins bien protégée que celle d'avorter si, sous le couvert d'une interprétation étroite de la loi pénale, on tolère qu'en toute impunité le premier venu puisse, fût-ce accidentellement,*

---

(64) CEDH, *Kress C/ France*, 7 juin 2001, D. 2001, Jur., p. 2619-2627, note R. Drago ; JCP. éd. G., 2001, II, 10578, note F. Sudre. *Adde* : S. Guinchard, « Dialogue imaginaire entre un justiciable moyen et un juriste désespéré par l'arrêt *Kress* », D. 2003, chron., p. 152-154 ; M Long, P. Weil, G. Braibant, P. Delvolvé, B. Genevois, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative*, 16 éd., Dalloz, 2007, n°110, p. 841-854. V. aussi CEDH, *Slimane-Kaïd C/ France*, 27 novembre 2003, D. 2004, IR, p. 32 ; JCP, éd. G., 2004, I, 107, obs. F. Sudre.

(65) J. Sainte-Rose, « Le parquet général de la Cour de cassation 'réformé' par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : mythe ou réalité ? », D. 2003, Point de vue, p. 1443-1445.

(66) V. spéc. P. Lyon-Caen, « Le parquet général de la Cour de cassation », D., 2003, p. 211-215, spéc. p. 213 et s. ; J.-F. Burgelin, « La paille et la poutre », D., 2004, chron., p. 1249-1252.

(67) V. notamment Ph. Malaurie, « La Cour de cassation, son parquet général et la Cour européenne des droits de l'homme », LPA., 7 mars 2003, n°48, p. 3-5 ; J. Andriantsimbazovina, « Bien lus, bien compris, mais est-ce bien raisonnable ? (Toujours à propos du droit à un procès équitable et du 'Ministère public') », D., 2004, chron., p. 886-891 ; B. Beignier, « L'autre avocat », D. 2005, Point de vue, p. 3028 ; C. Bouglé, « Au cœur des 'traditions mystérieuses de la Cour de cassation' », D., 2006, chron., p. 1991-1996. V. cependant R. Martin, « Faut-il supprimer le Ministère public ? (devant les juridictions civiles et administratives) », RTD civ. 1998, p. 873-878.

(68) J.-L. Nadal, « La jurisprudence de la Cour de Strasbourg : une chance pour le parquet général de la Cour de cassation », D., 2005, chron., p. 800-802 : « *Au final, il apparaît clairement que, loin d'avoir eu les effets négatifs que l'on pouvait redouter, la mise aux normes européennes aura ouvert de nouvelles perspectives, en suscitant le renouvellement des méthodes de travail et en conduisant à un renforcement des relations avec la société et les institutions de l'État, pour contribuer à l'expression d'un droit vivant au services des hommes* ». *Adde*, sur l'essor d'une conception européenne du Ministère public, F. Tulkens, « L'apport de la Convention européenne des droits de l'homme », in *Quel avenir du Ministère public ?* Sous l'égide de la Cour de cassation, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2008, p. 93-101, spéc. p. 97 et s.

(69) CEDH, *Martinie C/ France*, 12 avril 2006, A.J.D.A. 2006, p. 986-992, note F. Rolin ; JCP. éd. Adm. 2006, 1131, p. 799-802, note J. Andriantsimbazovina.

causer la mort de son enfant »<sup>(70)</sup>. L'opinion défendue par M. Sainte-Rose, dans ses conclusions, fut saluée par une partie de la doctrine<sup>(71)</sup>. Et les études<sup>(72)</sup> rédigées après l'arrêt *Vo* contre *France*<sup>(73)</sup>, furent également remarquées<sup>(74)</sup>. Il n'est pas nécessaire de s'y attarder davantage tant cette opinion, si honorable soit elle, a été discutée, contestée même, contribuant ainsi encore à sa connaissance.

**18.** En définitive, par-delà les nombreuses réflexions qu'elle suscite, le mémoire de Mlle Gédéon a le mérite de replacer les conclusions publiées par M. Jerry Sainte-Rose dans une perspective historique, que celles-ci s'inscrivent avec humilité sur les colonnes du temple de la doctrine ou avec un certain prestige dans l'histoire de la Cour de cassation et de l'autorité judiciaire. Cette étude d'ensemble de la pensée de l'auteur-magistrat –souvent conservatrice, et parfois vive– corrige maintenant les souvenirs –où règne la subjectivité– que nous a laissés la lecture de tel ou tel avis. S'il peut être lu comme un hommage aux auteurs de conclusions publiées –et spécialement à M. Jerry Sainte-Rose dont les publications régulières ont retenu l'attention– ce compte-rendu porte aussi le vœu que ne se tarisse pas cette source du droit<sup>(75)</sup>.

---

(70) Avis sur Cass. (Ass. plén.), 29 juin 2001, *Procureur général de la Cour d'appel de Metz et autres contre Nicolas Calvente*, D. 2001, Jur., CDrom. ; JCP., éd. G., 2001, II, 10569, p.1444-1452, *Gaz. Pal.*, 2002, I, Jur., p. 85-95. Dans cet arrêt, la Cour de cassation a exclu l'enfant à naître du domaine d'application de l'article 221-6 du code pénal, estimant que « le principe de la légalité des délits et des peines, qui impose une interprétation stricte de la loi pénale, s'oppose à ce que l'incrimination prévue par l'article 221-6 du code pénal, réprimant l'homicide involontaire d'autrui, soit étendu au cas de l'enfant à naître dont le régime juridique relève de textes particuliers sur l'embryon et le fœtus ».

(71) V. ainsi Y. Mayaud, « Ultime plainte après l'arrêt de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation du 29 juin 2001 », D. 2001, Jur., p. 2917-2920, *passim* : « il faut lire et relire les conclusions éclairantes de M. l'avocat général Sainte-Rose » ; A. Decocq, « La main d'Isabelle », in *Mélanges Philippe Malaurie*, Defrénois 2005, p. 199-213, spéc. p. 200 : « Contrairement aux conclusions très motivées de son avocat général, l'Assemblée plénière rejette le pourvoi ». *Adde* : G. Roujou de Boubée, « Grandeur et décadence de l'interprétation stricte (Très brèves observations à propos de l'homicide par imprudence du fœtus) », in *Mélanges Michelle Gobert*, Economica, 2004, p. 195-203, spéc. p. 196 qui qualifie ainsi les conclusions au même titre que les rapports de Mme Commaret et de M. Sargos : « à la fois exhaustifs et remarquables » ; J. Pradel, « La seconde mort de l'enfant conçu (à propos de l'arrêt d'Assemblée plénière du 29 juin 2001) », D. 2001, chron., p. 2907-2913, spéc. note 3.

(72) J. Sainte-Rose, « L'enfant à naître : un objet destructible sans destinée humaine ? », JCP. éd. G., 2004, I, 194, p. 2360-2362. V. déjà « Le droit et la vie (Conférence prononcée le 4 mars 2002, à l'invitation de l'Institut Portalis de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence) », R.R.J. 2002 (3), p. 1131-1140 ; « La protection pénale de l'enfant à naître », in G. Lebreton, dir., *Interrogations sur l'évolution des droits fondamentaux de la personne humaine en 2001 et en 2002*, L'Harmattan, 2003, p. 9-20 ; « Le juge face aux normes de la biomédecine », in B. Feuillet-Le Mintier, dir., *Normativité et biomédecine*, Economica, coll. Ét. juridiques, t. 17, 2003, p. 249-258.

(73) CEDH, 8 juillet 2004, *Vo C/ La France*. Sur cet arrêt, v. J. Pradel, « La CEDH, l'enfant conçu et le délit d'homicide involontaire : entre prudence et embarras », D. 2004, Jur., p. 2456-2458.

(74) Un auteur l'a même qualifié de « juste et profonde étude », cf. G. Cornu, *Droit civil, Les personnes*, 13e éd., Montchrestien, coll. Domat droit privé, n°8 *in fine*, p. 19.

(75) Le phénomène connaît pourtant un certain reflux depuis janvier 2007, si l'on s'arrête aux revues juridiques privées. Assez peu de conclusions ont en effet été publiées par d'autres avocats généraux que M. Sainte-Rose. V. ainsi M. Domingo, Avis sur Cass., civ. 1e, 13 mars 2007, *Gaz. Pal.*, 21-22 mars 2007, p. 10 ( sur la nullité de mariage pour indifférence de sexe des époux ) ; A. Legoux, Avis sur Cass., civ. 1e, 6 février 2008, *Gaz. Pal.*, 14 févr. 2008, p. 3 (à propos des conditions de l'acte d'enfant sans vie) ; R. Bonhomme, Avis sur Cass., com., 27 mai 2008, JCP éd. E, 2008, II, 1870 (« Notion d'ordre professionnel appelé à la procédure collective »). Sans doute, les conclusions sont plus présentes sur le *Bulletin d'information de la Cour de cassation*. Serait-ce un signe supplémentaire qu'adresse la Cour de cassation à son lectorat, un signe de plus parmi tant d'autres qu'il conviendra de porter sur la « fiche méthodologique » de lecture de l'arrêt ? Sur laquelle, v. BICC n°661 du 15 mai 2007 ; P. Deumier, « Nouvelles évolutions des juges nationaux (encore) », RTD civ. 2007, p. 531 et s. V. déjà P. Deumier, « Les notes au BICC : d'une source d'information à une source d'interprétation pouvant devenir source de confusion », RTD civ. 2007, p. 61 où ne sont pas oubliés le rapport et l'avis, désignés comme les « habituels travaux préparatoires » de l'arrêt.

**ANNEXE n°1. Liste des conclusions ou avis publiés par M. Jerry Sainte-Rose, ès qualité d'Avocat général à la Cour de cassation, par ordre chronologique des arrêts rendus par la Cour de cassation :**

1. « Rôle du juge judiciaire en matière de rétention administrative des étrangers », avis sur Cass., civ. 2<sup>e</sup>, 28 juin **1995** (8 arrêts), *JCP.*, éd. G., 1995, II, 22504 et 22505, p. 381-385 ; *Gaz. Pal.*, 4 sept. 1996, n°148, p. 2-7 ;
2. « Compétence administrative au judiciaire et voie de fait », avis sur Trib. conflits, 4 novembre **1996**, *Préfet de la Guadeloupe contre Dame Robert*, *Gaz. Pal.*, 1997, III, Jur., p.713-715 ;
3. « Surendettement : aggravation du sort de la caution », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 novembre **1996**, *D.* 1997, Jur., p. 141-145 ;
4. « Compétence juridictionnelle en matière de placement d'office en hôpital psychiatrique », avis sur Trib. conflits, *Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris*, 17 février **1997**, *JCP.*, éd. G., 1997, II, 22885, p.342-346, *Gaz. Pal.*, 19 décembre 1997, III, Jur., p. 721-725 ;
5. « Sur le contentieux opposant un fonctionnaire et l'association à la disposition de laquelle il a été mis », avis sur Trib. conflits, 10 mars **1997**, *Préfet de la région Alsace et Préfet du Bas-Rhin*, *Gaz. Pal.*, 19 déc. 1997, III, Jur., p.733-734, *Dr. soc.*, 1<sup>er</sup> juillet 1997, n°7, p. 717-720 ;
6. « Sur le contentieux de l'action sanitaire et sociale des caisses », avis sur Trib. conflits, 10 mars **1997**, *Lair contre CNAV*, *Dr. soc.*, 1<sup>er</sup> juin 1997, n°6, p. 631-633 ;
7. « Compétence administrative ou judiciaire en cas de litige entre une société concessionnaire de l'exploitation d'un marché et la commune (droit de place) », avis sur Trib. conflits, 16 juin **1997**, *Société 'les Fils de Mme Géraud' contre commune de Longjumeau*, *Gaz. Pal.*, 19 déc. 1997, III, Jur., p.751-753 ;
8. « Un correctif à l'application irrégulière de la faculté de substitution prévue par l'article 815-15 du Code civil : la règle *prior tempore, potior jure* », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1997**, *D.* 1998, Jur., p. 145-148 ;
9. « Prises d'eaux, ouvrages et taxes ; domaine public fluvial de l'Etat, péage, sursis à exécuter, établissement public, taxe indirecte, acte de puissance publique, créance, liquidation, juge judiciaire, recours pour excès de pouvoir, autorisation d'occupation, recette fiscale, collectivité publique, autonomie financière, expertise, recettes et dépenses », avis sur Trib. conflits, 20 octobre **1997**, *SA Papeteries Etienne contre voies navigables de France*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 178-182 ;
10. « Mandat d'intérêt commun », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 décembre **1997**, *Christian Brasseur contre société Française des jeux*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> avril 1998, n°98, p. 13-16 ;
11. « Le consentement du conjoint de l'adopté est-il susceptible de rétractation ? », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 décembre **1997**, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10028, p. 385-387 ;
12. « La caution ne peut se prévaloir des mesures prises par le juge en faveur du débiteur surendetté », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *D.* 1998, Jur., p. 421-422 ;
13. « Révision judiciaire des honoraires conventionnels », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *SA Crédimo contre SCP Faure et associés*, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10115, p. 1281-1283 ;

14. « Conditions de validité d'une convention d'honoraire de résultat », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *SA Synthélabo et autres contre Mme Gantelme*, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10116, p. 1283-1285 ;
15. « Personnalité morale, compétence, contrat de travail, ordre judiciaire, service public industriel et commercial, juridiction prud'homale, régie municipale, agent, fonctionnaire », avis sur Trib. conflits, 27 avril **1998**, *Sébastien Roger contre Régie autonome des sports et loisirs des Angles*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, n°92, p. 43-44 ;
16. « Nom, fille du mineure, reconnaissance, bonne foi, enfant naturel, possession d'état, acte notarié, changement de nom, préjudice, acquisition du nom, intérêt de l'individu, majorité, filiation, consentement », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 juin **1998**, *Gaz. Pal.*, 7 mars 1998, n°66, p. 6-7 ;
17. « Caractère d'une voie de fait de la destruction d'une maison d'habitation », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Préfet de la Guadeloupe contre Tribunal de grande instance de Basse-Terre*, *JCP.*, éd. G., 1998, I, 10169, p. 1864-1867, *Gaz. Pal.*, 1999, I, Jur., p. 195-197 ;
18. « Liquidation, conseil d'administration, mission de service publique, cautionnement, contrat administratif, droit communautaire, établissement de crédit, faillite, règlement judiciaire, saisie, contrat de prêt, juridiction administrative », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Agent judiciaire du trésor (AJT) contre Raymond Miglierina*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 193-194 ;
19. « Electricité de France, bail emphytéotique, indemnisation, poste de transformation, expertise, demande reconventionnelle, action en réparation, cause d'utilité publique, service public, compétence administrative, expropriation, principe d'intangibilité, collectivité publique, syndicat de copropriété », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Consorts Bussereau contre Electricité de France et autres*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 198-200 ;
20. « Pour un renouvellement de la notion de cause illicite en matière contractuelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1998**, *Malvezin contre Mme Grostabussiat*, *D.* 1998, Jur., p. 563-564 ;
21. « Le médecin n'est pas dispensé de l'obligation d'information du seul fait que le risque est exceptionnel », avis sur Cass.civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1998**, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10179, p. 1959-1961 ;
22. « La falsification d'un plan d'occupation des sols par un fonctionnaire n'est pas une faute personnelle », avis sur Trib. conflits, 19 octobre **1998**, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10225, p. 2300-2302 ;
23. « Le juge judiciaire statuant en matière fiscale est toujours compétent pour connaître de la légalité des actes administratifs réglementaires et individuels », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *D.* 1999, Jur., p. 179-181 ;
24. « Le recrutement exceptionnel d'agents contractuels par La Poste », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *Mme Soffray contre La Poste*, *Dr. soc.*, 1999, p. 359-361 ;
25. « Versement de transport : compétence des juridictions judiciaires », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *District urbain de l'agglomération rennaise contre société des automobiles Citroën*, *RJS*, 1<sup>er</sup> mars 1999, n°3, p. 203-205 ;
26. « Décharge de la caution solidaire en cas de non-inscription du nantissement sur le matériel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 janvier **1999**, *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10041, p. 469-469 ; *JCP.*, éd. E., 1999, p. 577-578 ;
27. « Responsabilité d'un réparateur de manèges non au titre d'un contrat de dépôt mais à l'occasion de l'exécution d'un contrat d'entreprise », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 janvier **1999**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10304, p. 857-859 ;

28. « La prescription applicable à l'action en recherche de maternité naturelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 mars **1999**, *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10079, p. 862-864 ;
29. « Le propriétaire d'un bien a le droit d'exploiter celui-ci sous quelque forme que ce soit », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 mars **1999**, *Café Gondré*, *D.* 1999, Jur., p. 319-322 ;
30. « L'article L. 122-12 et la reprise en régie d'un service public industriel et commercial », avis sur Trib. conflits, 15 mars **1999**, *Faulcon contre Châtellerault*, *Dr. soc.*, 1999, p. 673-675 ;
31. « Conflit négatif d'attributions entre les juridictions judiciaire et administratif » », avis sur Trib. conflits, 5 juillet **1999**, *D.* 2000, Jur., p. 395-397 ;
32. « La distinction entre artiste-interprète et artiste de complément », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999** (deux arrêts), *D.* 2000, Jur., p. 209-211 ;
33. « Les conflits de lois en matière d'action en contestation ou en nullité de reconnaissance d'un enfant naturel en droit international privé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999**, *D.* 1999, Jur., p. 483-484 ;
34. « Partage », avis sur Cass. Civ., 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999**, *Époux Reudet contre G. Berthe*, *Gaz. Pal.*, 2000, p. 674-676 ;
35. « Régularité de la composition du Conseil de l'ordre des avocats statuant en matière disciplinaire (Convention Européenne des droits de l'homme article 6 §1) », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999** (2 arrêts), *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10203, p. 2088-2090 ; *Gaz. Pal.*, 19 janvier 2000, I, Jur., p. 59-61 ;
36. « Un conseil de l'ordre peut imposer un contrat d'assurance-groupe souscrit par l'ordre », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10197, p. 2036-2038 ;
37. « Assurances terrestres, escroquerie ; absence d'assurance à l'égard de tous, répétition de l'indu », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *Société des assurances modernes des agriculteurs (S.A.M.D.A), Groupama contre J. L. Deloge et autres*, *Gaz. Pal.*, 28 janvier 2000, p. 82-84 ;
38. « Clause abusive : réparation du préjudice causé à l'intérêt collectif des consommateurs », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *UFC 38 contre SARL Emme*, *RJDA* 1999, n°11, p. 943-944 ;
39. « Contrat de travail, Assedic, agent contractuel de droit public, établissement public administratif local d'enseignement, conflit de compétence, conflit d'attribution, lycée, service public administratif, assurance chômage, droit des affiliations, jurisprudence *Berkani* 1996 », avis sur Trib. Conflits, 18 octobre **1999**, *Préfet de la région du Limousin contre Conseil des prud'hommes de Limoges*, *Gaz. Pal.*, 21 septembre 2001, IV, Jur., p. 1490 ;
40. « Conflit négatif portant sur un litige relatif à l'application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 », avis sur Trib. Conflits, 18 octobre **1999**, *Gérard Bernardet contre Ministre de l'éducation nationale*, *Gaz. Pal.*, 11 avril 2001, II, Jur., p. 458-459 ;
41. « L'hypothèque judiciaire en droit international privé : loi applicable et faillite du débiteur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 17 novembre **1999**, *D.* 2000, Jur., p. 547-549 ;
42. « Honoraires d'avocats : l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971 ne distingue pas entre les activités judiciaires et juridiques », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **1999**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10246, p. 251-252 ; *JCP.*, éd. E., 2000, p. 315-316 ;

43. « La caution solidaire qui s'est engagée avec plusieurs cofidésseurs n'est libérée à leur égard par la révocation de son engagement que si elle les a informés », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **1999**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10268, p. 428-431 ; *JCP.*, éd. E., 2000, p. 561-563 ;
44. « La publication d'une photographie de groupe, centrée, non sur une personne, mais sur un événement d'actualité, ne justifie pas une demande en réparation de la part de cette personne », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10257, p. 351-354 ;
45. « Nature juridique et usage de la dénomination collective d'un groupe artistique », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *D.* 2000, Jur., p. 299-301 ;
46. « Achat directement au fabricant ; Devoir de conseil et installation d'appareils de chauffage à l'installation existante, reproche, concepteur-fournisseur, installateur, faute, vendeur, évaluation des risques encourus », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *Epoux Le Moal contre Claude Signal*, *Gaz. Pal.*, 7 février 2001, I, Jur., p. 97-98 ;
47. « Le prêt consenti par un professionnel du crédit n'est pas un contrat réel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 mars **2000**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10296, p. 753-757 ; *JCP.*, éd. E., 2000, p. 898-902 ; *RJDA* 2000, n°5, p. 400-403 ;
48. « Conditions de la reprise par une société des engagements souscrits par les personnes qui ont agi au nom de cette société lorsqu'elle était en formation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 avril **2000**, *époux tellier contre banque immobilière européenne*, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10504, p. 669-670 ; *JCP.*, éd. N, 2001, II, p. 1597-1598 ;
49. « La prescription de l'action au fond contre l'assureur fait obstacle à toute action de celui-ci tendant à remettre en cause les provisions allouées », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 avril **2000**, *Syndicat des copropriétaires de la résidence de la Marne contre les Assurances Générales de France*, *Gaz. Pal.*, 14 février 2001, I, Jur., p. 108-109 ;
50. « Presse écrite, publication de photographies prises au téléobjectif, actrice, couple, publication attentatoire à la vie privée, droit de l'actrice sur la publication de son image », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mai **2000**, *Société Prisma Presse (SNC) contre Mlle Demouy*, *Gaz. Pal.*, 16 mars 2001, I, Jur., p. 411 ;
51. « Composition des juridictions et impartialité du juge », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mai **2000**, *Société de banque et d'expansion contre SURGA*, *Gaz. Pal.*, 2 nov. 2001, VI, Jur., p. 1787-1788 ;
52. « Compétence judiciaire pour statuer, en référé, sur la demande d'un étranger en instance de départ, tendant à ce qu'il soit mis fin à son maintien en rétention alors que le juge judiciaire venait de prolonger la durée de cette mesure », avis sur Trib. conflits, 5 juin **2000**, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10622, p. 2104-2108 ;
53. « Le contrôle de la conventionnalité des validations législatives par le juge judiciaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 juin **2000**, *Banque Crédit Lyonnais contre Mme Lecarpentier*, *RFDA*, 1<sup>er</sup> déc. 2000, p. 1189-1201 ;
54. « Opérations de crédit et application de la convention de Bruxelles », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 18 juillet **2000**, *Société Générale de Banque contre époux Dumont*, *Gaz. Pal.*, 7 mars 2001, II, Jur., p. 398-399 ;
55. « La théorie de la voie de fait doit-elle être abandonnée ? », avis sur Trib. conflits, 23 octobre **2000**, *D.* 2001, Jur., p. 2332-2334 ;

56. « Réparation du préjudice personnel de l'enfant handicapé lorsque son handicap a été contracté *in utero* », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 17 novembre **2000**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10438, p. 2302-2309 ; *D.* 2001, Jur., p. 316-320 ; *RTDH.*, 2001, p. 1242-1258 ;
57. « Affaire Erignac, information et vie privée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 décembre **2000**, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10488, p. 547-549 ;
58. « Droit à l'image, vie privée et liberté d'expression », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 février **2001**, *Société Hachette Filipacchi associés contre Mme Beauvisage*, *Gaz. Pal.*, 12 mai 2002, III, Jur., p. 641-642 ;
59. « Le régime de l'obligation de restituer en cas de commodat à durée indéterminée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 mai **2001**, *D.* 2002, Jur., p. 30 ;
60. « Les conditions du rétablissement des effets de la présomption de paternité », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 mai **2001**, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10605, p. 1887-1888 ;
61. « Un fœtus peut-il être victime d'un homicide involontaire ? », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 29 juin **2001**, *Procureur général de la Cour d'appel de Metz et autres contre Nicolas Calvente*, *D.* 2001, Jur., CDrom. ; *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10569, p. 1444-1452 ; *Gaz. Pal.*, 15 février 2002, I, Jur., p. 85-95 ;
62. « Responsabilité médicale : l'enfant né handicapé peut demander la réparation du préjudice résultant de son handicap », avis sur Cass., Ass. Plén., 13 juillet **2001** (trois arrêts), *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10601, p. 1833-1841 ;
63. « Liberté d'association, chasse à la tourterelle, braconnage, dissolution, ordre public, violation organisée de la loi pénale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 octobre **2001**, *Riboulet et autres contre association pour la protection des animaux sauvages et patrimoine naturel (A.S.P.A.S) et autres*, *Gaz. Pal.*, 7 avril 2002, II, Jur., p. 353-354 ;
64. « Le consommateur qui signe un certificat de livraison mensonger n'est plus protégé par l'article L. 311-20 du code de la consommation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 novembre **2001**, *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10078, p. 943-944 ; *JCP.*, éd. E., 2002, II, 891, p. 962 ;
65. « Responsabilité des médecins en cas de naissance d'enfants handicapés : la Cour de cassation confirme sa jurisprudence », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 29 novembre **2001** (deux arrêts), *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10018, p. 243-252 ;
66. « Propriété littéraire et artistique, œuvres protégées, billets de banque, protection, falsification, droit d'auteur (non) », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 5 février **2002**, *Banque de France contre Société édition Catherine Duval*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> janvier 2003, I, Jur., p. 403-404 ;
67. « Charges des dettes, impôts sur le revenu, charges du mariage », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 mars **2002**, *Gaz. Pal.*, 8 janvier 2003, I, Jur., p. 409-410 ;
68. « L'entrepreneur principal est un tiers au contrat d'assurance conclu par le sous-traitant avec son assureur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2002**, *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10128, p. 515-516 ; *JCP.*, éd. E., 2002, n°1425, p. 1577-1578 ;
69. « L'envoi à une association d'un bulletin d'inscription accompagné du montant de la cotisation confère-t-il de plein droit à l'expéditeur la qualité de sociétaire ? », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 juin **2002**, *Association pour la sauvegarde des maisons protégées du Quercy contre Baldy*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> décembre 2002, VI, Jur., p. 1755-1756 ;



70. « Obligation de sécurité de résultat du transporteur ferroviaire de voyageurs et force majeure », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 juillet **2002**, *SNCF contre Tassito et autres*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> décembre 2002, VI, Jur., p. 1757-1759 ;
71. « Le mariage contracté à l'étranger, en état de bigamie, n'a pas d'effet en France », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 24 septembre **2002**, *JCP.*, éd. G., 2003, II, 10007, p. 81-82 ;
72. « Admission à l'exercice de la profession d'avocat », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Mme Catherine Mongendre, épouse Loiseau contre Procureur général près la Cour d'appel de Paris*, *Gaz. Pal.*, 13 avril 2003, II, Jur., p. 1066-1067 ;
73. « Acceptation d'une offre de crédit immobilier », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Ndiogou contre Crédit foncier de France*, *RJDA*, 1<sup>er</sup> février 2003, n<sup>o</sup>2, p. 86-87 ;
74. « Appréciation du caractère abusif d'une clause », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Lebeaux contre SA Matelec Sécurité*, *RJDA*, 1<sup>er</sup> février 2003, n<sup>o</sup>2, p. 88-90 ;
75. « La représentation en justice des associations », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 novembre **2002**, *D.* 2003, Jur., p. 21-22 ;
76. « La Cour de cassation fait place au principe de l'universalité de la faillite », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 novembre **2002**, *JCP.*, éd. G., II, 10201, p. 2295-2298 ;
77. « Propriété littéraire et artistique et divulgation de l'oeuvre », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 décembre **2002**, *Mme Bauquier contre consorts Thénier et autres*, *Gaz. Pal.*, 13 avril 2003, II, Jur., p. 1071-1073 ;
78. « La responsabilité civile de l'agent général d'assurances », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 décembre **2002**, *D.* 2003, Jur., p. 510-512 ;
79. « Procédure devant le Conseil de l'ordre des avocats et publicité des débats », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 décembre **2002**, *X contre Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Y et autres*, *Gaz. Pal.*, 14 mars 2003, II, Jur., p. 1021-1022 ;
80. « Communauté conjugale, biens non susceptibles d'être engagés par un cautionnement d'un seul époux », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 janvier **2003**, *JCP.*, éd. G., 2003, II, 10019, p. 237-239 ; *JCP.*, éd. E., 2003, n<sup>o</sup>357, p. 417-419 ;
81. « Toutes les correspondances échangées entre avocats sont, sans exception, couvertes par le secret professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 février **2003**, *JCP.*, éd. G., II, 10035, p. 400-403 ;
82. « Responsabilité du notaire en matière de vente immobilière : obligation de vérifier le domicile des vendeurs », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 février **2003**, *M. Jean Plancon contre SCP Lahaussais-Porge-Berthier-Bitbol*, *Gaz. Pal.*, 25 mai 2003, II, Jur., p. 1759-1760 ;
83. « Cautionnement, établissement de crédit, manquement à l'obligation d'information annuelle, sanction, déchéance des intérêts, imputation des intérêts opérés par le débiteur principal », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 18 mars **2003**, *Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) contre consorts Wagner*, *Gaz. Pal.*, 9 juillet 2003, II, Jur., p. 2338 ;
84. « La portée des conventions d'exclusivité conclues entre les établissements d'hospitalisation privée et les médecins qui y exercent », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *JCP.*, éd. G., 2003, II, 10115, p. 1307-1308 ;
85. « Action en responsabilité de l'Etat, faute lourde, fonctionnement defectueux de la Justice, nomination d'un administrateur provisoire, bien placé sous scellé, importance du devoir méconnu,

- déficience caractérisée, inaptitude du service public à remplir sa mission », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *Société Basco landaise de change contre l'agent judiciaire du Trésor*, *Gaz. Pal.*, 5 octobre 2003, III, Jur., p. 3085-3086 ;
86. « Le report des effets du divorce prononcé sur demande acceptée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *D.* 2004, Jur., p. 237-238, *Gaz. Pal.*, 7 déc. 2003, III, Jur., p. 3784-3785 ;
87. « À propos des libéralités consenties à un médecin par son patient », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *D.* 2003, Jur., p. 2404-2406 ;
88. « Droit des successions, légataire universel, charge du legs, délivrance d'une somme à un tiers, demande en délivrance du tiers, renonciation au legs, nullité de la libéralité, succession légale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *Gaz. Pal.*, 12 déc. 2003, III, Jur., p. 3795-3797 ;
89. « Succession, légataire universel, rapport successoral, donation entre vifs, quotité disponible, imputation sur la réserve », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *Gaz. Pal.*, 12 déc. 2003, III, Jur., p. 3798-3799 ;
90. « L'assurance et l'utilisation du véhicule personnel d'un préposé pour un usage professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 9 juillet **2003**, *D.* 2003, Jur., p. 2520-2522 ;
91. « Propriété littéraire et artistique, droit de reproduction et karaoké », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 novembre **2003**, *Tenenbaum dit Jean Ferrat contre Société Petraco distribution*, *Gaz. Pal.*, 22 février 2004, I, Jur., p. 558-560 ;
92. « Illégalité de l'adoption par le père de l'enfant incestueux préalablement reconnu par sa sœur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 janvier **2004**, *D.* 2004, Jur., p. 362-367 ;
93. « Retrait litigieux : seul le défendeur au procès peut l'exercer », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 janvier **2004**, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10033, p. 407-408 ;
94. « Assurances de dommages et dommages causés par la personne dont l'assuré est civilement responsable », avis sur Cass. Civ. 1<sup>e</sup>, 10 février **2004**, *Société La Matmut contre Consorts Z et autres*, *Gaz. Pal.*, 30 avril 2004, III, Jur., p. 1875-1876 ;
95. « L'attributaire général d'une communauté ne peut pas invoquer le bénéfice d'émolument prévu par l'article 1483 alinéa 2 du code civil », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 mars **2004**, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10090, p. 1061-1064 ;
96. « Procédure civile et droit pénal, publicité des débats, possibilité de renoncer au droit à une audience publique, avocat, procédure disciplinaire, principe de l'absence de publicité, choix d'une audience publique, impartialité de la procédure, présence du bâtonnier à l'origine de l'instruction disciplinaire, secret professionnel et impossibilité d'être délié du secret professionnel par son client », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 avril **2004**, *Mme X contre Procureur général près la Cour d'appel de Paris*, *Gaz. Pal.*, 2004, III, Jur., p. 1918 ;
97. « L'image des biens », avis sur Cass., ass. plén., 7 mai **2004**, *LPA.*, 10 juin 2005, p. 8-20 ;
98. « Appel civil : irrecevabilité d'une demande nouvelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2553-2554 ;
99. « Divorce : conversion d'une séparation de corps en divorce », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2555-2556 ;
100. « Effets du divorce », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2556-2557 ;

101. « Droit des obligations, droit des contrats spéciaux, ventes aux enchères publiques, action en nullité de la vente pour erreur sur les qualités substantielles de la chose, expertise d'un tableau, doute sérieux sur l'authenticité d'un tableau de Vincent Van Gogh, responsabilité civile du vendeur, omission ou mention erronée du commissaire-priseur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 20 octobre 2004, n°294, p. 7-11 ;
102. « Mise en œuvre d'une injonction 'Maréva' », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 juin **2004**, *SA Pinault équipement et autres*, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10198, p. 2369-2373 ; *JCP.*, éd. E, 2005, II, 237, p. 235-239 ;
103. « Une illustration du conflit de qualification entre la condition et le terme », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juillet **2004**, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10155, p. 1789-1792 ; *JCP.*, éd. E, 2004, II, 1818, p. 1979-1982 ;
104. « Contrat de transport aérien de voyageurs, arrivée tardive et refus d'enregistrement », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juillet **2004**, *Gaz. Pal.*, 15 sept. 2004, V, Jur., p. 3176-3177 ;
105. « Profession d'avocat, dispense d'examen d'entrée au CRFPA, soutenance de thèse », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 octobre **2004**, *M. X contre Président du CRFPA de Montpellier*, *Gaz. Pal.*, 29 oct. 2004, V, Jur., p. 3301-3302 ;
106. « Motivation des actes administratifs, contrôle des connaissances, dispense d'épreuve, jury d'examen, absence de motivation des décisions d'un jury, refus d'autorisation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 octobre **2004**, *Gaz. Pal.*, 28 nov. 2004, n°333, p. 7-8 ;
107. « Cession d'un office notarial, exclusion de l'action en réduction du prix de vente exercée par le cessionnaire », avis sur Cass. Civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **2004**, *Gaz. Pal.*, 16 février 2005, I, Jur. p. 499-500 ;
108. « Immunité d'exécution et paiement des charges de copropriété », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *D.* 2005, Jur., p. 616-626 ;
109. « L'obligation alimentaire conventionnelle ne relève pas de l'obligation alimentaire légale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10104, p. 1457-1460 ;
110. « Contentieux administratif, responsabilité de la puissance publique, critères de distinction de la police judiciaire et administrative, qualification de mesures de police », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *Agent judiciaire de trésor contre Epoux Giroudie*, *Gaz. Pal.*, 20 mars 2005, II, Jur., p. 1157-1158 ;
111. « Profession d'avocat, sanction contre un avocat, enregistrement au Tableau, fraude, décision, sanction disciplinaire, procédure à suivre, garanties », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 15 février **2005**, *M. X contre ordre des avocats au barreau de Y*, *Gaz. Pal.*, 13 mars 2005, II, Jur., p. 1135-1136 ;
112. « Incapable majeur, organisation des mesures de tutelles, choix du protecteur de l'incapable », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 8 mars **2005**, *M. L. contre association tutélaire des Yvelines(ATY)*, *Gaz. Pal.*, 29 mai 2005, II, Jur., p. 1880-1881 ;
113. « Crédit renouvelable, convention tacite d'augmentation du découvert autorisé, incident de paiement, déchéance du droit aux intérêts, résiliation d'ouverture de crédit, point de départ du délai de forclusion biennale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mars **2005**, *Société Cofinoga contre Christine X*, *Gaz. Pal.*, 3 août 2005, IV, Jur., p. 2657-2659 ;
114. « La sanction de la vente par un notaire de son activité accessoire de gestion immobilière », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mars **2005**, *JCP.* éd. N, 2005, II, 1495, p. 2054-2056 ;

115. « La Cour de cassation interprète la notion de radiodiffusion de phonogramme », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 juin **2005**, *D.* 2005, Jur., p. 1869-1872 ;
116. « Droit administratif, délibération du jury, référé suspension, décision administrative, compétence de juridiction, pouvoir discrétionnaire de jury, erreur de droit, jury d'examen universitaire, contrôle restreint », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 juin **2005**, *Gaz. Pal.*, 3 juillet 2005, n°184, p. 7-9 ;
117. « Dépossession d'un particulier de la propriété sans titre valable, voie de fait, exception d'incompétence irrecevable, contrat de droit privé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 juin **2005**, *Roger B. contre commune de Panelca et autres*, *Gaz. Pal.*, 3 août 2005, IV, Jur., p. 2718-2719 ;
118. « Conséquences du retrait d'un associé titulaire de parts sociales d'une SCP », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Gaz. Pal.*, 16 octobre 2005, V, Jur., p. 3472-3473 ;
119. « Application de la loi sur la liberté de la presse à une émission de télévision », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Société de télévision TF1 contre Société les Laboratoires et autres*, *Gaz. Pal.*, 23 oct. 2005, V, Jur., p. 3482-3483 ;
120. « Protection des consommateurs et prêt d'argent à propos de l'indemnité de remboursement anticipé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Fédération française d'athlétisme contre Société Entérial*, *Gaz. Pal.*, 6 nov. 2005, VI, Jur., p. 4097-4099 ;
121. « Combinaison des articles 706-50 du Code de procédure pénale et 388-2 du Code civil relatifs à la nomination d'un administrateur *ad hoc* pour la protection d'un mineur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 octobre **2005**, *Gaz. Pal.*, 2 déc. 2005, n°336, p. 12-15 ;
122. « Arbitrage international : sursis à statuer et recours en annulation des sentences », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 octobre **2005**, *D.* 2006, Jur., p. 199-204 ;
123. « Responsabilité du transporteur à l'occasion du baptême de l'air en deltaplane, parapente, ou ULM », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005** (trois arrêts), *LPA.*, 24 mars 2006, n°60, p. 4-14 ;
124. « L'opposabilité aux destinataires de marchandises de la clause compromissoire continue dans un contrat de transport maritime international », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005**, *LPA.*, 8 juin 2006, n°114, p. 20-29 ;
125. « L'arbitrage du bâtonnier est un véritable arbitrage », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005**, *LPA.*, 5 juillet 2006, n°133, p. 22-30 ;
126. « Condition d'exercice du droit de réponse à la suite d'un reportage télévisuel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *JCP.*, éd G., 2006, II, 10014, p. 196-199 ;
127. « Propriété littéraire et artistique, cession de support, faute du commissaire priseur, droit moral de divulgation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Jean-Claude X contre Loïc Le Groumellec*, *Gaz. Pal.*, 3 février 2006, I, Jur., p. 4097-4099 ;
128. « Responsabilité médicale, endoscopie, section du nerf médian de la main au cours d'une opération, absence de faute », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Gaz. Pal.*, 22 mars 2006, II, Jur., p. 1095-1097 ;
129. « Responsabilité du médecin, gynécologue, diagnostic tardif, perte de chance de guérison, faute caractérisée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Gaz. Pal.*, 22 mars 2006, II, Jur., p. 1097-1100 ;

130. « Nantissement d'un bien en garantie de la dette d'autrui ; une chambre mixte se prononce sur la nature du cautionnement réel », avis sur Cass., ch. mixte, 2 décembre **2005**, *D.* 2006, Jur., p. 729-733 ; *RJDA*, 2006, n° 2, p. 91-95 ;
131. « Commission de surendettement, caractère administratif, préjudice, agent judiciaire du trésor, service de la justice, dysfonctionnement, responsabilité de la puissance publique ; Pouvoir du juge, procédure de rétablissement personnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 décembre **2005**, *Epoux Eby contre l'agent judiciaire du trésor*, *Gaz. Pal.*, 22 février 2006, I, Jur., p. 499-500 ;
132. « La loi du 4 mars 2002 n'est pas applicable au litige né avant son entrée en vigueur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 24 janvier **2006** (3 arrêts), *Dr. famille*, avril 2006, Comm. n°105, p. 37-42, *Gaz. Pal.*, 12 février 2006, n° 43, p. 8-17 ;
133. « Atteinte à la vie privée et abus de la liberté d'expression », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 février **2006**, *Gaz. Pal.*, 11 juin 2006, II, Jur., p. 1912-1913 ;
134. « Le sort des donations de biens présents entre époux en cas de divorce sur demande conjointe », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *D.* 2006, Jur., p. 1426-1428 ;
135. « Les conditions de l'exécution en France d'une condamnation prononcée contre une commune par une juridiction étrangère », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *Macot la Plagne, LPA.*, 17 avril 2006, n°76-77, p. 12-19 ;
136. « Mariage posthume : le contrôle du consentement de l'époux décédé par le juge judiciaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *LPA.*, 27 octobre 2006, n°215, p. 7-12 ;
137. « Clause pénale et clause indemnitaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *LPA.*, 25 septembre 2006, n°191, p. 6-11 ;
138. « Secret professionnel, correspondances entre avocats, opposabilité de l'obligation du secret professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *Gaz. Pal.*, 26 mai 2006, II, Jur., p. 1885-1886 ;
139. « Association, assemblée générale, décision, abus de majorité, éléments, intérêt collectif, intérêt exclusif, rupture d'égalité entre associés, nullité », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *Association des commerçants du centre commercial Cap 3000 contre Société Compagnie des restaurants et cafétérias*, *Gaz. Pal.*, 26 juillet 2006, II, Jur., p. 2527-2529 ;
140. « Crédit à la consommation lié à une prestation de service. Exception de fraude à la loi » avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1 mai **2006**, *Société Franfinance contre Almerge*, *RJDA*, 2006, n° 5, p. 446-447 ;
141. « Conflits de lois, filiation naturelle, action en recherche de paternité, loi personnelle, ordre public international », avis sur Cass., civ. 1, 10 mai **2006**, *Gaz. Pal.*, 10 décembre 2006, III, Jur., p. 3977-3978 ;
142. « Pour la protection des fragrances par le droit d'auteur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juin **2006**, *Neija Bsiri-Barbir contre Société Harrmann et Reiner venant aux droits de la SA Création aromatique*, *Gaz. Pal.*, 3 août 2006, n°214, p. 7-15 ; *LPA.*, 10 janv. 2007, n°8, p. 4-11 ;
143. « La notion de 'réserve' en droit international », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *LPA.*, 17 janvier 2007, n°13, p. 13-21 ;
144. « Immutabilité du nom patronymique et respect de la vie privée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *LPA.*, 23 janvier 2007, n°17, p. 6-10 ;

145. « Transport aérien, action en responsabilité, convention de Varsovie du 12 octobre 1929, compétence directe et impérative des juridictions françaises », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *Société Gulf Air Company et autres contre Compagnie GIE Airbus Industrie et autres*, *Gaz. Pal.*, 18 août 2006, II, Jur., p. 2622-2624 ;
146. « Arbitrage international, transport maritime et clause compromissoire, clause des connaissements, substitution de clause, principe compétence-compétence », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *PT Andikha Lines et autres contre Société AXA Corporates Solutions Assurances et autres*, *Gaz. Pal.*, 16 août 2006, II, Jur., p. 2609-2611 ;
147. « Droit de la famille, époux résidant à l'étranger, divorce ; saisine de la juridiction belge, acte introductif d'instance, dépôt de requête, compétence internationale de la juridiction française », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *Isabelle G. contre Marc M.*, *Gaz. Pal.*, 15 septembre 2006, n°258, p. 2-6 ;
148. « Droit des personnes, vie privée et droit à l'image, photographie d'un enfant, faits d'actualité, liberté éditoriale du journal, absence de relation directe avec l'événement, droit à l'information, proportionnalité et légitimité de l'information », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 juillet **2006**, *SNC Hachette Filipacchi associés contre François Y*, *Gaz. Pal.*, 8 octobre 2006, III, Jur., p. 3294-3296 ;
149. « Caisse nationale des Barreaux français, cotisations, exonération pour insuffisance de ressources, pouvoir discrétionnaire de la commission, recours juridictionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 septembre **2006**, *Ph. X contre caisse nationale des barreaux français*, *Gaz. Pal.*, 20 oct. 2006, III, Jur., p. 3319-3321 ;
150. « Obligations, établissement public de santé, recouvrement de créances, obligation alimentaire, prescription de l'action en paiement », avis sous Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 novembre **2006**, *Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP/HP) contre consorts S*, *Gaz. Pal.*, 31 déc. 2006, n°365-4, p. 21-25 ;
151. « L'obligation de garantie et l'obligation d'informer du commissaire-priseur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 février **2007**, *LPA.*, 1<sup>er</sup> mai 2007, n°87, p. 9-21.

**ANNEXE n°2 : Présentation thématique des publications de M. Jerry Sainte-Rose**

**SOMMAIRE DES TRAVAUX PUBLIÉS**

**Première partie : Avis présentés devant le Tribunal des Conflits**

**Deuxième partie : Avis présentés devant la Cour de cassation ou notes sous arrêt**

*(Première chambre civile, chambre mixte ou assemblée plénière)*

**Chapitre I : DROIT CIVIL**

*Section I : Sources du droit*

*Section II : Droit des personnes et des incapacités*

*Section III : Droit de la filiation*

*Section IV : Droit du mariage*

*Section V : Droit du divorce*

*Section VI : Droit des aliments*

*Section VII : Droit des régimes matrimoniaux*

*Section VIII : Droit des libéralités et des successions*

*Section IX : Droit des biens, de l'indivision et de la copropriété*

*Section X : Droit de la propriété intellectuelle*

*Section XI : Droit des contrats et de la responsabilité*

*Section XII : Droit de la consommation*

*Section XIII : Droit des sûretés*

*Section XIV : Droit des sociétés et des associations*

*Section XV : Droit des assurances*

*Section XVI : Droit médical*

**Chapitre II : AUTRES BRANCHES DU DROIT**

*Section I : Droit international privé*

*Section II : Droit des étrangers*

*Section III : Droit de la procédure civile*

*Section IV : Droit des avocats*

*Section V : Droit de l'arbitrage*

*Section VI : Droit du surendettement des particuliers*

*Section VII : Droit des personnes publiques*

*Section VIII : Droit de la presse*

*Section IX : Droit pénal*

**Troisième partie : Études**

*Section I : Études publiées dans le Rapport de la Cour de cassation*

*Section II : Études publiées dans une Revue juridique*



## PLAN DÉTAILLÉ DES 159 TRAVAUX SÉLECTIONNÉS

### ***Première partie : Conclusions présentées devant le Tribunal des Conflits ès qualités de Commissaire du Gouvernement***

(19 publications)

1. « Compétence administrative ou judiciaire et voie de fait », avis sur Trib. conflits, 4 novembre **1996**, *Préfet de la Guadeloupe C/ Dame Robert*, *Gaz. Pal.*, 1997, III, Jur., p.712-715 ;
2. « Compétence juridictionnelle en matière de placement d'office en hôpital psychiatrique », avis sur Trib. conflits, *Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris*, 17 février **1997**, *JCP.*, éd. G., 1997, II, 22885, p.342-346, *Gaz. Pal.*, 19 décembre 1997, III, Jur., p. 721-726 ;
3. « Sur le contentieux opposant un fonctionnaire et l'association à la disposition de laquelle il a été mis », avis sur Trib. conflits, 10 mars **1997**, *Préfet de la région Alsace et Préfet du Bas-Rhin*, *Gaz. Pal.*, 19 déc. 1997, III, Jur., p.733-734, *Dr. soc.*, 1<sup>er</sup> juillet 1997, n°7, p. 717-720 ;
4. « Sur le contentieux de l'action sanitaire et sociale des caisses », avis sur Trib. conflits, 10 mars **1997**, *Lair C/ CNAV*, *Dr. soc.*, 1<sup>er</sup> juin 1997, n°6, p. 631-633 ;
5. « Compétence administrative ou judiciaire en cas de litige entre une société concessionnaire de l'exploitation d'un marché et la commune (droit de place) », avis sur Trib. conflits, 16 juin **1997**, *Société 'les Fils de Mme Géraud' C/ commune de Longjumeau*, *Gaz. Pal.*, 19 déc. 1997, III, Jur., p.750-753 ;
6. « Prises d'eaux, ouvrages et taxes ; domaine public fluvial de l'Etat, péage, sursis à exécuter, établissement public, taxe indirecte, acte de puissance publique, créance, liquidation, juge judiciaire, recours pour excès de pouvoir, autorisation d'occupation, recette fiscale, collectivité publique, autonomie financière, expertise, recettes et dépenses », avis sur Trib. conflits, 20 octobre **1997**, *SA Papeteries Etienne C/ Voies navigables de France*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 179-182 ;
7. « Personnalité morale, compétence, contrat de travail, ordre judiciaire, service public industriel et commercial, juridiction prud'homale, régie municipale, agent, fonctionnaire », avis sur Trib. conflits, 27 avril **1998**, *Sébastien Roger C/ Régie autonome des sports et loisirs des Angles*, *Gaz. Pal.*, 3 avril 1999, p. 206-207 ;
8. « Liquidation, conseil d'administration, mission de service publique, cautionnement, contrat administratif, droit communautaire, établissement de crédit, faillite, règlement judiciaire, saisie, contrat de prêt, juridiction administrative », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Agent judiciaire du trésor (AJT) C/ Raymond Miglierina*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 193-195 ;
9. « Caractère d'une voie de fait de la destruction d'une maison d'habitation », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Préfet de la Guadeloupe C/ Tribunal de grande instance de Basse-Terre*, *JCP.*, éd. G., 1998, I, 10169, p. 1864-1867, *Gaz. Pal.*, 1999, I, Jur., p. 195-197 ;

10. « Electricité de France, bail emphytéotique, indemnisation, poste de transformation, expertise, demande reconventionnelle, action en réparation, cause d'utilité publique, service public, compétence administrative, expropriation, principe d'intangibilité, collectivité publique, syndicat de copropriété », avis sur Trib. conflits, 22 juin **1998**, *Consorts Bussereau C/ Electricité de France et autres*, *Gaz. Pal.*, 2 avril 1999, I, Jur., p. 197-200 ;
11. « La falsification d'un plan d'occupation des sols par un fonctionnaire n'est pas une faute personnelle », avis sur Trib. conflits, 19 octobre **1998**, *Préfet du Tarn C/ CA Toulouse*, *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10225, p. 2300-2302 ; Arrêt suivi de la note de M. Adhémar du CHEYRON (*op. cit.*, p. 2302-2304) ;
12. « Le juge judiciaire statuant en matière fiscale est toujours compétent pour connaître de la légalité des actes administratifs réglementaires et individuels », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *District Urbain de l'agglomération rennaise C/ Sté des Automobiles Citroën*, *D.* 1999, Jur., p. 179-181 ; « Versement de transport : compétence des juridictions judiciaires », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *District urbain de l'agglomération rennaise C/ société des automobiles Citroën*, *RJS*, 1<sup>er</sup> mars 1999, n°3, p. 203-205 ;
13. « Le recrutement exceptionnel d'agents contractuels par La Poste », avis sur Trib. conflits, 7 décembre **1998**, *Mme Soffray C/ La Poste*, *Dr. soc.*, 1999, p. 359-361 ;
14. « L'article L. 122-12 et la reprise en régie d'un service public industriel et commercial », avis sur Trib. conflits, 15 mars **1999**, *Faulcon C/ Châtellerault*, *Dr. soc.*, 1999, p. 673-675 ;
15. « Conflit négatif d'attributions entre les juridictions judiciaire et administratif » », avis sur Trib. conflits, 5 juillet **1999**, *D.* 2000, Jur., p. 395-397 ;
16. « Contrat de travail, Assedic, agent contractuel de droit public, établissement public administratif local d'enseignement, conflit de compétence, conflit d'attribution, lycée, service public administratif, assurance chômage, droit des affiliations, jurisprudence *Berkani* 1996 », avis sur Trib. Conflits, 18 octobre **1999**, *Préfet de la région du Limousin C/ Conseil des prud'hommes de Limoges*, *Gaz. Pal.*, 21 septembre 2001, IV, Jur., p. 1490-1491 ;
17. « Conflit négatif portant sur un litige relatif à l'application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 », avis sur Trib. Conflits, 18 octobre **1999**, *Gérard Bernardet C/ Ministre de l'éducation nationale*, *Gaz. Pal.*, 11 avril 2001, II, Jur., p. 458-460 ;
18. « Compétence judiciaire pour statuer, en référé, sur la demande d'un étranger en instance de départ, tendant à ce qu'il soit mis fin à son maintien en rétention alors que le juge judiciaire venait de prolonger la durée de cette mesure », avis sur Trib. conflits, 5 juin **2000**, *Préfet de l'Hérault C/ Ramazan Yldirim*, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10622, p. 2104-2108 ;
19. « La théorie de la voie de fait doit-elle être abandonnée ? », avis sur Trib. conflits, 23 octobre **2000**, *Ministre des affaires étrangères*, *D.* 2001, Jur., p. 2332-2334 ;

\*\_\*\_\*

**Deuxième partie : Conclusions présentées devant la Cour de cassation**  
*ès qualités d'Avocat Général*  
**ou notes sous arrêt de la Cour de cassation tirées d'un avis**

(131 publications)

**Chapitre I : DROIT CIVIL**

(93 publications)

**Section I : Sources du droit**

(2 publications)

1. « Le contrôle de la conventionnalité des validations législatives par le juge judiciaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 juin **2000**, *Banque Crédit Lyonnais C/ Mme Lecarpentier, RFDA*, 1<sup>er</sup> déc. 2000, p. 1189-1200 ;
2. « Opérations de crédit et application de la convention de Bruxelles », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 18 juillet **2000**, *Société Générale de Banque C/ époux Dumont, Gaz. Pal.*, 7 mars 2001, II, Jur., p. 398-399 ;

**Section II : Droit des personnes et des incapacités**

(9 publications)

1. « La publication d'une photographie de groupe, centrée, non sur une personne, mais sur un événement d'actualité, ne justifie pas une demande en réparation de la part de cette personne », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10257, p. 351-354 ;
2. « Presse écrite, publication de photographies prises au téléobjectif, actrice, couple, publication attentatoire à la vie privée, droit de l'actrice sur la publication de son image », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mai **2000**, *Société Prisma Presse (SNC) C/ Mlle Demouy, Gaz. Pal.*, 16 mars 2001, I, Jur., p. 411-412 ;
3. « Affaire *Érignac*, information et vie privée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 décembre **2000**, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10488, p. 547-550 ; arrêt suivi de la note du Professeur Jacques RAVANAS ;
4. « Droit à l'image, vie privée et liberté d'expression », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 février **2001**, *Société Hachette Filipacchi associés C/ Mme Beauvisage, Gaz. Pal.*, 12 mai 2002, III, Jur., p. 641-642 ;
5. « Incapable majeur, organisation des mesures de tutelles, choix du protecteur de l'incapable », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 8 mars **2005**, *M. L. C/ association tutélaire des Yvelines(ATY), Gaz. Pal.*, 29 mai 2005, II, Jur., p. 1880-1882 ;
6. « Combinaison des articles 706-50 du Code de procédure pénale et 388-2 du Code civil relatifs à la nomination d'un administrateur *ad hoc* pour la protection d'un mineur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 octobre **2005**, *Gaz. Pal.*, 2 déc. 2005, p. 4131-4134 ;
7. « Atteinte à la vie privée et abus de la liberté d'expression », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 février **2006**, *Gaz. Pal.*, *M. Jean F. et Société Sedim éditions du Palémon*, 11 juin 2006, II, Jur., p. 1912-1913 ;

8. « Immutabilité du nom patronymique et respect de la vie privée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *M. Xavier de F. C/ Monsieur le Procureur de la République de Nanterre, LPA.*, 23 janvier 2007, n°17, p. 6-10 ;
9. « Droit des personnes, vie privée et droit à l'image, photographie d'un enfant, faits d'actualité, liberté éditoriale du journal, absence de relation directe avec l'événement, droit à l'information, proportionnalité et légitimité de l'information », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 juillet **2006**, *SNC Hachette Filipacchi associés C/ François Y, Gaz. Pal.*, 8 octobre 2006, III, Jur., p. 3294-3296 ;

### **Section III : Droit de la filiation**

(5 publications)

1. « Le consentement du conjoint de l'adopté est-il susceptible de rétractation ? », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 décembre **1997**, *Mme M., épouse A., JCP., éd. G.*, 1998, II, 10028, p. 385-387 ;
2. « Nom, fille du mineure, reconnaissance, bonne foi, enfant naturel, possession d'état, acte notarié, changement de nom, préjudice, acquisition du nom, intérêt de l'individu, majorité, filiation, consentement », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 juin **1998**, *Gaz. Pal.*, 7 mars 1999, p. 143-144 ;
3. « La prescription applicable à l'action en recherche de maternité naturelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 mars **1999**, *JCP., éd. G.*, 1999, II, 10079, p. 862-864 ;
4. « Les conditions du rétablissement des effets de la présomption de paternité », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 mai **2001**, *JCP., éd. G.*, 2001, II, 10605, p. 1887-1890 ; arrêt suivi de la note de Mme Cécile ARNAUDIN ;
5. « En fait d'inceste, l'adoption simple ne vaut pas contre l'article 334-10 du Code civil (ou l'illégalité de l'adoption simple par le père de l'enfant incestueux préalablement reconnu par sa sœur) », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 janvier **2004**, *D.* 2004, Jur., p. 362-367 ; Arrêt suivi de la note du Professeur Daniel VIGNEAU ;

### **Section IV : Droit du mariage**

(2 publications)

1. « Le mariage contracté à l'étranger, en état de bigamie, n'a pas d'effet en France », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 24 septembre **2002**, *JCP., éd. G.*, 2003, II, 10007, p. 81-84 ; arrêt suivi de la note de M. Alain DEVERS ;
2. « Mariage posthume : le contrôle du consentement de l'époux décédé par le juge judiciaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *LPA.*, 27 octobre 2006, n°215, p. 7-12 ;

### **Section V : Droit du divorce**

(4 publications)

1. « Le report des effets du divorce prononcé sur demande acceptée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *D.* 2004, Jur., p. 237-238, *Gaz. Pal.*, 7 déc. 2003, III, Jur., p. 3784-3785 ;
2. « Divorce : conversion d'une séparation de corps en divorce », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2554-2555 ;
3. « Effets du divorce », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2556-2557 ;

4. « Le sort des donations de biens présents entre époux en cas de divorce sur demande conjointe », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *D.* 2006, Jur., p. 1426-1428 ;

### **Section VI : Droit des aliments**

(2 publications)

1. « L'obligation alimentaire conventionnelle ne relève pas de l'obligation alimentaire légale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *JCP.*, éd. G., 2005, II, 10104, p. 1457-1460 ; arrêt suivi de la note de M. Bertrand GABORIAU ;
2. « Obligations, établissement public de santé, recouvrement de créances, obligation alimentaire, prescription de l'action en paiement », avis sous Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 novembre **2006**, *Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP/HP) C/ conjoints S.*, *Gaz. Pal.*, 4 janvier 2007, n°4, p. 21-25 ;

### **Section VII : Droit des régimes matrimoniaux**

(3 publications)

1. « Charges des dettes, impôts sur le revenu, charges du mariage », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 mars **2002**, *Gaz. Pal.*, 8 janvier 2003, I, Jur., p. 408-410 ;
2. « Communauté conjugale, biens non susceptibles d'être engagés par un cautionnement d'un seul époux », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 janvier **2003**, *JCP.*, éd. G., 2003, II, 10019, p. 237-239 ; *JCP.*, éd. E., 2003, n°357, p. 417-419 ;
3. « L'attributaire général d'une communauté ne peut pas invoquer le bénéfice d'émolument prévu par l'article 1483 alinéa 2 du code civil », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 mars **2004**, *Mme Révolte Ruffier des Ayres C/ Sté Banque Worms*, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10090, p. 1061-1064 ; arrêt suivi de la note de M. Jérôme CASEY ;

### **Section VIII : Droit des libéralités et des successions**

(4 publications)

1. Avec la collaboration de Mme Line TARDIF, « Partage », note sous Cass. Civ., 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999**, *Époux Reudet C/ G. Berthe*, *Gaz. Pal.*, 2000, p. 674-676 ;
2. « À propos des libéralités consenties à un médecin par son patient », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *D.* 2003, Jur., p. 2404-2406 ;
3. « Droit des successions, légataire universel, charge du legs, délivrance d'une somme à un tiers, demande en délivrance du tiers, renonciation au legs, nullité de la libéralité, succession légale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *Gaz. Pal.*, 12 déc. 2003, III, Jur., p. 3798-3799 ;
4. « Succession, légataire universel, rapport successoral, donation entre vifs, quotité disponible, imputation sur la réserve », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> juillet **2003**, *Gaz. Pal.*, 12 déc. 2003, III, Jur., p. 3799-3801 ;

### **Section IX : Droit des biens, de l'indivision et de la copropriété**

(5 publications)

1. « Un correctif à l'application irrégulière de la faculté de substitution prévue par l'article 815-15 du Code civil : la règle *Prior tempore, potior jure* », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1997**, *D.* 1998, Jur., p. 145-146 ;

2. « Le propriétaire d'un bien a le droit d'exploiter celui-ci sous quelque forme que ce soit », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 mars **1999**, *Mme Pritchett (Café Gondré) C/ Société Éditions Dubray*, D. 1999, Jur., p. 319-322 ; arrêt suivi de la note du Professeur Éric AGOSTINI ;
3. « L'image des biens », avis contraire sur Cass., ass. plén., 7 mai **2004**, *SCP Hôtel de Girancourt C/ SA SCIR Normandie, LPA.*, 10 juillet 2005, p. 8-20 ;
4. « Immunité d'exécution et paiement des charges de copropriété », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *République démocratique du Congo C/ Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Résidence Antony Châtenay*, D. 2005, Jur., p. 616-621 ;
5. « Dépossession d'un particulier de la propriété sans titre valable, voie de fait, exception d'incompétence irrecevable, contrat de droit privé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 juin **2005**, *Roger B. C/ Commune de Panelca et autres, Gaz. Pal.*, 3 août 2005, IV, Jur., p. 2718-2720 ;

### **Section X : Droit de la propriété intellectuelle**

(8 publications)

1. « La distinction entre artiste-interprète et artiste de complément », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999** (*deux arrêts*), D. 2000, Jur., p. 209-211 ;
2. « Nature juridique et usage de la dénomination collective d'un groupe artistique », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *Bouchiki C/ Consorts Balliardo*, D. 2000, Jur., p. 299-301 ;
3. « Propriété littéraire et artistique, œuvres protégées, billets de banque, protection, falsification, droit d'auteur (non) », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 5 février **2002**, *Banque de France C/ Société édition Catherine Duval, Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> janvier 2003, I, Jur., p. 403-404 ;
4. « Propriété littéraire et artistique et divulgation de l'œuvre », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 décembre **2002**, *Mme Bauquier C/ consorts Thénier, Gaz. Pal.*, 13 avril 2003, II, Jur., p. 1071-1074 ;
5. « Propriété littéraire et artistique, droit de reproduction et karaoké », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 novembre **2003**, *Tenenbaum dit Jean Ferrat C/ Société Petraco distribution, Gaz. Pal.*, 22 février 2004, I, Jur., p. 558-560 ;
6. « La Cour de cassation interprète la notion de radiodiffusion de phonogramme », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 juin **2005**, *Société SPPF C/ SPEDINAM*, D. 2005, Jur., p. 1869-1872 ;
7. « Propriété littéraire et artistique, cession de support, faute du commissaire priseur, droit moral de divulgation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Jean-Claude X C/ Loïc Le Groumellec, Gaz. Pal.*, 3-4 février 2006, I, Jur., p. 437-439 ;
8. Avec la collaboration de M. Nicolas BOUCHE, « Pour la protection des fragrances par le droit d'auteur », note sous Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juin **2006**, *Neija Bsiri-Barbir C/ Société Harrmann et Reiner venant aux droits de la SA Création aromatique, Gaz. Pal.*, 3 août 2006, n°214, p. 7-15 ; *LPA.*, 10 janv. 2007, n°8, p. 4-11 ;

### **Section XI : Droit des contrats et de la responsabilité**

(16 publications)

1. « Mandat d'intérêt commun », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 décembre **1997**, *Christian Brasseur C/ société Française des jeux, Gaz. Pal.*, 8-9 avril 1998, n°98-99, p. 195-198 ;

2. « Pour un renouvellement de la notion de cause illicite en matière contractuelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1998**, *Malvezin C/ Mme Grostabussiat*, *D.* 1998, Jur., p. 563-564 ;
3. Avec la collaboration de M. Laurent JACQUES, « Responsabilité d'un réparateur de manèges non au titre d'un contrat de dépôt mais à l'occasion de l'exécution d'un contrat d'entreprise », note sous Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 janvier **1999**, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10304, p. 857-859 ;
4. « Achat directement au fabricant ; Devoir de conseil et installation d'appareils de chauffage à l'installation existante, reproche, concepteur-fournisseur, installateur, faute, vendeur, évaluation des risques encourus », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2000**, *Epoux Le Moal C/ Claude Signal*, *Gaz. Pal.*, 7 février 2001, I, Jur., p. 97-98 ;
5. « Le prêt consenti par un professionnel du crédit n'est pas un contrat réel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 mars **2000**, *SA UFB Locabail C/ Bermond, ès qual. et a.*, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10296, p. 753-757 ; *JCP.*, éd. E., 2000, p. 898-902 ; *RJDA* 2000, n°5, p. 400-403 ;
6. « Le régime de l'obligation de restituer en cas de commodat à durée indéterminée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 mai **2001**, *Khial*, *D.* 2002, Jur., p. 30 ;
7. « Obligation de sécurité de résultat du transporteur ferroviaire de voyageurs et force majeure », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 juillet **2002**, *SNCF C/ Tassito et autres*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> décembre 2002, VI, Jur., p. 1756-1762 ; Arrêt suivi de la note du Professeur François CHABAS ;
8. « Responsabilité du notaire en matière de vente immobilière : obligation de vérifier le domicile des vendeurs », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 février **2003**, *M. Jean Plancon C/ SCP Lahaussais-Porge-Berthier-Bitbol*, *Gaz. Pal.*, 25 mai 2003, II, Jur., p. 1759-1760 ;
9. « Droit des obligations, droit des contrats spéciaux, ventes aux enchères publiques, action en nullité de la vente pour erreur sur les qualités substantielles de la chose, expertise d'un tableau, doute sérieux sur l'authenticité d'un tableau de Vincent Van Gogh, responsabilité civile du vendeur, omission ou mention erronée du commissaire-priseur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *époux Vernes C/ M. Walter*, *Gaz. Pal.*, 20-21 octobre 2004, n°294-295, p. 3277-3280 ;
10. « Une illustration du conflit de qualification entre la condition et le terme », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juillet **2004**, *SA Pinault Equipement C/ Goujette*, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10155, p. 1789-1792 ; *JCP.*, éd. E., 2004, II, 1818, p. 1979-1982 ;
11. « Contrat de transport aérien de voyageurs, arrivée tardive et refus d'enregistrement », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 juillet **2004**, *époux Berdugo C/ Société Air France*, *Gaz. Pal.*, 15 sept. 2004, V, Jur., p. 3176-3178 ;
12. « Cession d'un office notarial, exclusion de l'action en réduction du prix de vente exercée par le cessionnaire », avis sur Cass. Civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **2004**, *Gaz. Pal.*, 16 février 2005, I, Jur. p. 499-502 ; Arrêt suivi de la note de M. Yannick DAGORNE-LABBÉ ;
13. « La sanction de la vente par un notaire de son activité accessoire de gestion immobilière », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mars **2005**, *JCP.* éd. N., 2005, II, 1495, p. 2054-2056 ;
14. « Responsabilité du transporteur à l'occasion du baptême de l'air en deltaplane, parapente, ou ULM », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005** (*trois arrêts*), *LPA.*, 24 mars 2006, n°60, p. 4-14 ;
15. « Clause pénale et clause indemnitaire », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *M. Anfossi C/ M. Patrice*, *LPA.*, 25 septembre 2006, n°191, p. 6-11 ;

16. « L'obligation de garantie et l'obligation d'informer du commissaire-priseur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 février **2007**, *François Pinault et a., LPA.*, 1<sup>er</sup> mai 2007, n°87, p. 9-21.

### **Section XII : Droit de la consommation**

(7 publications)

1. « Clause abusive : réparation du préjudice causé à l'intérêt collectif des consommateurs », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *UFC 38 C/ SARL Emme, RJDA* 1999, n°11, p. 943-944 ;
2. « Le consommateur qui signe un certificat de livraison mensonger n'est plus protégé par l'article L. 311-20 du code de la consommation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 novembre **2001**, *Mme Ruault C/ Taddei et a., JCP., éd. G.*, 2002, II, 10078, p. 943-944 ; *JCP., éd. E.*, 2002, II, 891, p. 962 ;
3. « Acceptation d'une offre de crédit immobilier », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Ndiogou C/ Crédit foncier de France, RJDA*, 1<sup>er</sup> février 2003, n°2, p. 86-87 ;
4. « Appréciation du caractère abusif d'une clause », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Lebeaux C/ SA Matelec Sécurité, RJDA*, 1<sup>er</sup> février 2003, n°2, p. 88-90 ;
5. « Crédit renouvelable, convention tacite d'augmentation du découvert autorisé, incident de paiement, déchéance du droit aux intérêts, résiliation d'ouverture de crédit, point de départ du délai de forclusion biennale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mars **2005**, *Société Cofinoga C/ Christine X, Gaz. Pal.*, 3 août 2005, IV, Jur., p. 2657-2660 ;
6. « Protection des consommateurs et prêt d'argent à propos de l'indemnité de remboursement anticipé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Fédération française d'athlétisme C/ Société Entérial, Gaz. Pal.*, 6 nov. 2005, VI, Jur., p. 4097-4100 ;
7. « Crédit à la consommation lié à une prestation de service. Exception de fraude à la loi » avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 février **2006**, *Société Franfinance C/ Almerge, RJDA*, 2006, n° 5, p. 446-447 ;

### **Section XIII : Droit des sûretés**

(6 publications)

1. « Surendettement : aggravation du sort de la caution », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 novembre **1996**, *D.* 1997, Jur., p. 141-145 ; Arrêt suivi de la note de M. Tony MOUSSA ;
- [Adde : « Le cautionnement donné au nom d'un mineur par son représentant légal est-il licite ? », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 2 décembre **1997**, in *Rapport de la Cour de cassation 1997*, La documentation française 1998, p. 125-132] ;
2. « La caution ne peut se prévaloir des mesures prises par le juge en faveur du débiteur surendetté », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *Société Générale C/ Mutualité de la fonction publique, D.* 1998, Jur., p. 421-422 ;
3. « Décharge de la caution solidaire en cas de non-inscription du nantissement sur le matériel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 janvier **1999**, *Jankhe C/ BNP et a., JCP., éd. G.*, 1999, II, 10041, p. 469-470 ; *JCP., éd. E.*, 1999, p. 577-578 ;
4. « La caution solidaire qui s'est engagée avec plusieurs cofidésjuseurs n'est libérée à leur égard par la révocation de son engagement que si elle les a informés », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **1999**, *époux Ferran, JCP., éd. G.*, 2000, II, 10268, p. 428-431 ; *JCP., éd. E.*, 2000, p. 561-563 ;



5. « Cautionnement, établissement de crédit, manquement à l'obligation d'information annuelle, sanction, déchéance des intérêts, imputation des intérêts opérés par le débiteur principal », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 18 mars **2003**, *Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) C/ Consorts Wagner*, *Gaz. Pal.*, 9 juillet 2003, II, Jur., p. 2337-2338 ;
6. « Nantissement d'un bien en garantie de la dette d'autrui ; une chambre mixte se prononce sur la nature du cautionnement réel », avis sur Cass., ch. mixte, 2 décembre **2005**, *BNP Paribas*, *D.* 2006, Jur., p. 729-736 (Arrêt suivi de la note du Professeur Laurent AYNÈS) ; *RJDA*, 2006, n° 2, p. 91-95 ;

#### **Section XIV : Droit des sociétés et des associations**

(5 publications)

1. Avec la collaboration de Me Jasna STARK, « Conditions de la reprise par une société des engagements souscrits par les personnes qui ont agi au nom de cette société lorsqu'elle était en formation », note sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 avril **2000**, *époux Tellier C/ banque immobilière européenne*, *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10504, p. 669-670 ; *JCP.*, éd. N, 2001, II, p. 1597-1598 ;
2. « Liberté d'association, chasse à la tourterelle, braconnage, dissolution, ordre public, violation organisée de la loi pénale », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 16 octobre **2001**, *Riboulet et autres C/ association pour la protection des animaux sauvages et patrimoine naturel (A.S.P.A.S) et autres*, *Gaz. Pal.*, 7 avril 2002, II, Jur., p. 353-354 ;
3. « L'envoi à une association d'un bulletin d'inscription accompagné du montant de la cotisation confère-t-il de plein droit à l'expéditeur la qualité de sociétaire ? », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 juin **2002**, *Association pour la sauvegarde des maisons protégées du Quercy C/ Baldy*, *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> décembre 2002, VI, Jur., p. 1755-1756 ;
4. « Conséquences du retrait d'un associé titulaire de parts sociales d'une SCP », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Gaz. Pal.*, 16 octobre 2005, V, Jur., p. 3472-3473 ;
5. « Association, assemblée générale, décision, abus de majorité, éléments, intérêt collectif, intérêt exclusif, rupture d'égalité entre associés, nullité », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *Association des commerçants du centre commercial Cap 3000 C/ Société Compagnie des restaurants et cafétérias*, *Gaz. Pal.*, 26 juillet 2006, II, Jur., p. 2527-2529 ;

#### **Section XV : Droit des assurances**

(6 publications)

1. « Assurances terrestres, escroquerie ; absence d'assurance à l'égard de tous, répétition de l'indu », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *Société des assurances modernes des agriculteurs (S.A.M.D.A), Groupama C/ J. L. Deloge et autres*, *Gaz. Pal.*, 28 janvier 2000, p. 82-84 ;
2. « La prescription de l'action au fond contre l'assureur fait obstacle à toute action de celui-ci tendant à remettre en cause les provisions allouées », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 avril **2000**, *Syndicat des copropriétaires de la résidence de la Marne C/ les Assurances Générales de France*, *Gaz. Pal.*, 14 février 2001, I, Jur., p. 108-109 ;
3. « L'entrepreneur principal est un tiers au contrat d'assurance conclu par le sous-traitant avec son assureur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 9 avril **2002**, *MAAF C/ SNC Quillery*, *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10128, p. 1515-1516 ; *JCP.*, éd. E., 2002, n°1425, p. 1577-1578 ;
4. « La responsabilité civile de l'agent général d'assurances », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 décembre **2002**, *D.* 2003, Jur., p. 510-512 ;

5. « L'assurance et l'utilisation du véhicule personnel d'un préposé pour un usage professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 9 juillet **2003**, *Société CGU Courtage*, D. 2003, Jur., p. 2520-2522 ;
6. « Assurances de dommages et dommages causés par la personne dont l'assuré est civilement responsable », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 10 février **2004**, *Société La Matmut C/ Consorts Z et autres*, *Gaz. Pal.*, 30 avril 2004, III, Jur., p. 1875-1877 ;

### **Section XVI : Droit médical<sup>76</sup>**

(8 publications)

1. « Le médecin n'est pas dispensé de l'obligation d'information du seul fait que le risque est exceptionnel », avis sur Cass.civ. 1<sup>e</sup>, 7 octobre **1998**, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10179, p. 1959-1961 ; arrêt suivi de la note du Conseiller Pierre SARGOS (*op. cit.*, p. 1961-1963) ;
2. « Réparation du préjudice personnel de l'enfant handicapé lorsque son handicap a été contracté *in utero* », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 17 novembre **2000**, *Perruche*, D. 2001, Jur., p. 316-320 ; *RTDH.*, 2001, p. 1242-1258 ; *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10438, p. 2302-2309 ; arrêt précédé du rapport du Conseiller Pierre SARGOS (à partir de la p. 2293), et suivi de la note du Professeur François CHABAS (jusqu'à la p. 2312) ;
3. « Responsabilité médicale : l'enfant né handicapé peut demander la réparation du préjudice résultant de son handicap », avis sur Cass., Ass. Plén., 13 juillet **2001** (trois arrêts), *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10601, p. 1833-1843 ; arrêt suivi de la note du Professeur François CHABAS ;
4. « Responsabilité des médecins en cas de naissance d'enfants handicapés : la Cour de cassation confirme sa jurisprudence », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 29 novembre **2001** (deux arrêts), *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10018, p. 243-254 ; arrêt suivi de la note du Professeur François CHABAS ;
5. « La portée des conventions d'exclusivité conclues entre les établissements d'hospitalisation privée et les médecins qui y exercent », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *SA Polyclinique Le Languedoc C/ Ponrouch et a., C/ JCP.*, éd. G., 2003, II, 10115, p. 1307-1308 ;
6. « Responsabilité médicale, endoscopie, section du nerf médian de la main au cours d'une opération, absence de faute », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Mme I. C/ M. G.*, *Gaz. Pal.*, 22 mars 2006, II, Jur., p. 1095-1096 ;
7. « Responsabilité du médecin, gynécologue, diagnostic tardif, perte de chance de guérison, faute caractérisée », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *Mme Brigitte M. C/ Consorts A.*, *Gaz. Pal.*, 22 mars 2006, II, Jur., p. 1097-1100 ;
8. « La loi du 4 mars 2002 n'est pas applicable au litige né avant son entrée en vigueur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 24 janvier **2006** (3 arrêts), *Gaz. Pal.*, 12 février 2006, n° 43, p. 475-482 ; *Dr. famille*, avril 2006, Comm. n°105, p. 35-43, arrêt suivi de la note du Doyen Bernard BEIGNIER ;

---

<sup>76</sup> Aménagement contractuel de l'exercice libéral de la profession ; responsabilité civile ; application dans le temps de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002.

## **Chapitre II : AUTRES BRANCHES DU DROIT**

(39 publications)

### **Section I : Droit international privé**

(10 publications)

1. « Les conflits de lois en matière d'action en contestation ou en nullité de reconnaissance d'un enfant naturel en droit international privé », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 juillet **1999**, *D.* 1999, Jur., p. 483-484 ;
2. « L'hypothèque judiciaire en droit international privé : loi applicable et faillite du débiteur », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 17 novembre **1999**, *Société Artransac C/ Bajetta*, *D.* 2000, Jur., p. 547-551 ; arrêt suivi de la note du Professeur Georges KHAIRALLAH ;
3. « La Cour de cassation fait place au principe de l'universalité de la faillite », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 novembre **2002**, *JCP.*, éd. G., 2002, II, 10201, p. 2294-2298 ; arrêt suivi de la note de Mme Sandrine CHAILLÉ de NÉRÉ ;
4. « Mise en œuvre d'une injonction 'Maréva' », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 juin **2004**, *Stolzenberg C/ Société Daimler Chrysler Canada INC*, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10198, p. 2369-2373 ; *JCP.*, éd. E, 2005, II, 237, p. 235-239 ;
5. « Les conditions de l'exécution en France d'une condamnation prononcée contre une commune par une juridiction étrangère », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 28 février **2006**, *Macot la Plagne C/ Société Seblux*, *LPA.*, 17 avril 2006, n°76-77, p. 12-19 ;
6. « Conflits de lois, filiation naturelle, action en recherche de paternité, loi personnelle, ordre public international », avis sur Cass., civ. 1, 10 mai **2006**, *Jérôme S. C/ Lynda B.*, *Gaz. Pal.*, 10 décembre 2006, III, Jur., p. 3976-3978 ;
7. « La notion de 'réserve' en droit international », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *Agent judiciaire du Trésor C/ Société Tunisian Sea Transport Company*, *LPA.*, 17 janvier 2007, n°13, p. 13-21 ;
8. « Transport aérien, action en responsabilité, convention de Varsovie du 12 octobre 1929, compétence directe et impérative des juridictions françaises », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *Société Gulf Air Company et autres C/ Compagnie GIE Airbus Industrie et autres*, *Gaz. Pal.*, 18 août 2006, II, Jur., p. 2622-2625 ;
9. « Arbitrage international, transport maritime et clause compromissoire, clause des connaissements, substitution de clause, principe compétence-compétence », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *PT Andikha Lines et autres C/ Société AXA Corporates Solutions Assurances et autres*, *Gaz. Pal.*, 16 août 2006, II, Jur., p. 2609-2613 ;
10. « Droit de la famille, époux résidant à l'étranger, divorce ; saisine de la juridiction belge, acte introductif d'instance, dépôt de requête, compétence internationale de la juridiction française », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 11 juillet **2006**, *Isabelle G., épouse M. C/ Marc M.*, *Gaz. Pal.*, 15 septembre 2006, n°258, p. 3231-3234 ;

## **Section II : Droit des étrangers**

(1 publication)

1. « Rôle du juge judiciaire en matière de rétention administrative des étrangers », avis sur Cass., civ. 2e, 28 juin **1995** (8 arrêts), *JCP.*, éd. G., 1995, II, 22504 et 22505, p. 385-391.

## **Section III : Droit de la procédure civile**

(5 publications)

1. « Composition des juridictions et impartialité du juge », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 30 mai **2000**, *Société de banque et d'expansion C/ SURGA*, *Gaz. Pal.*, 2 nov. 2001, VI, Jur., p. 1787-1789 ;
2. « La représentation en justice des associations », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 19 novembre **2002**, *Association des Opticiens du Cher C/ Mutuelle du Cher*, *D.* 2003, Jur., p. 21-22 ;
3. « Retrait litigieux : seul le défendeur au procès peut l'exercer », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 20 janvier **2004**, *Bonhomme C/ SELAFA*, *JCP.*, éd. G., 2004, II, 10033, p. 407-408 ;
4. « Procédure civile et droit pénal, publicité des débats, possibilité de renoncer au droit à une audience publique, avocat, procédure disciplinaire, principe de l'absence de publicité, choix d'une audience publique, impartialité de la procédure, présence du bâtonnier à l'origine de l'instruction disciplinaire, secret professionnel et impossibilité d'être délié du secret professionnel par son client », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 avril **2004**, *Mme X C/ Procureur général près la Cour d'appel de Paris*, *Gaz. Pal.*, 2004, III, Jur., p. 1918-1921 ;
5. « Appel civil : irrecevabilité d'une demande nouvelle », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 mai **2004**, *Mme B. C/ M. V.*, *Gaz. Pal.*, 8 août 2004, IV, Jur., p. 2553-2554 ;

## **Section IV : Droit des avocats**

(14 publications)

1. « Révision judiciaire des honoraires conventionnels », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *SA Crédimo C/ SCP Faure et associés*, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10115, p. 1281-1283 ;
2. « Conditions de validité d'une convention d'honoraire de résultat », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 3 mars **1998**, *SA Synthélabo et autres C/ Mme Gantelme*, *JCP.*, éd. G., 1998, II, 10116, p. 1283-1285 ;
3. « Régularité de la composition du Conseil de l'ordre des avocats statuant en matière disciplinaire (Convention Européenne des droits de l'homme article 6 §1) », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999** (2 arrêts), *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10203, p. 2088-2090 ; *Gaz. Pal.*, 19 janvier 2000, I, Jur., p. 59-61 ;
4. « Un conseil de l'ordre peut imposer un contrat d'assurance-groupe souscrit par l'ordre », avis sur Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 5 octobre **1999**, *Faure C/ Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de Tarbes*, *JCP.*, éd. G., 1999, II, 10197, p. 2036-2038 ;
5. « Honoraires d'avocats : l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971 ne distingue pas entre les activités judiciaires et juridiques », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 7 décembre **1999**, *M. C/ Borie*, *JCP.*, éd. G., 2000, II, 10246, p. 251-252 ; *JCP.*, éd. E., 2000, p. 315-316 ;

6. « Admission à l'exercice de la profession d'avocat », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 octobre **2002**, *Mme Catherine Mongendre, épouse Loiseau C/ Procureur général près la Cour d'appel de Paris, Gaz. Pal.*, 13 avril 2003, II, Jur., p. 1066-1067 ;
7. « Procédure devant le Conseil de l'ordre des avocats et publicité des débats », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 10 décembre **2002**, *X C/ Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Y et autres, Gaz. Pal.*, 14 mars 2003, II, Jur., p. 1021-1023 ;
8. « Toutes les correspondances échangées entre avocats sont, sans exception, couvertes par le secret professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 février **2003**, *SA Desmazières Drino C/ SA Arbo, JCP., éd. G.*, 2003, II, 10035, p. 400-403 ;
9. « Profession d'avocat, dispense d'examen d'entrée au CRFPA, soutenance de thèse », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 octobre **2004**, *M. X C/ Président du CRFPA de Montpellier, Gaz. Pal.*, 29 oct. 2004, V, Jur., p. 3301-3302 ;
10. « Motivation des actes administratifs, contrôle des connaissances, dispense d'épreuve, jury d'examen, absence de motivation des décisions d'un jury, refus d'autorisation », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 12 octobre **2004**, *École de formation professionnelle des barreaux (Barreau de Paris) C/ X.*, *Gaz. Pal.*, 28 nov. 2004, n°333, p. 3784-3785 ;
11. « Profession d'avocat, sanction contre un avocat, enregistrement au Tableau, fraude, décision, sanction disciplinaire, procédure à suivre, garanties », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 15 février **2005**, *M. X C/ ordre des avocats au Barreau de Y, Gaz. Pal.*, 13 mars 2005, II, Jur., p. 1135-1136 ;
12. « L'arbitrage du bâtonnier est un véritable arbitrage », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005**, (*deux décisions*), *LPA.*, 5 juillet 2006, n°133, p. 22-30 ;
13. « Secret professionnel, correspondances entre avocats, opposabilité de l'obligation du secret professionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 4 avril **2006**, *M. S. C/ Société R.*, *Gaz. Pal.*, 26 mai 2006, II, Jur., p. 1885-1886 ;
14. « Caisse nationale des Barreaux français, cotisations, exonération pour insuffisance de ressources, pouvoir discrétionnaire de la commission, recours juridictionnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 26 septembre **2006**, *Philippe X C/ Caisse nationale des barreaux français, Gaz. Pal.*, 20 oct. 2006, III, Jur., p. 3319-3321 ;

## **Section V : Droit de l'arbitrage**

(2 publications)

1. « Arbitrage international : sursis à statuer et recours en annulation des sentences », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 octobre **2005**, *Société Omenex C/ Hugon, D.* 2006, Jur., p. 199-204 ;
2. « L'opposabilité aux destinataires de marchandises de la clause compromissoire continue dans un contrat de transport maritime international », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 22 novembre **2005**, *Compagnie d'Assurance Axacorporate solutions et autres C/ Société Nemesis Shipping Corporate LT Deta, LPA.*, 8 juin 2006, n°114, p. 20-29 ;

## **Section VI : Droit du surendettement des particuliers**

(1 publication)

1. « Commission de surendettement, caractère administratif, préjudice, agent judiciaire du trésor, service de la justice, dysfonctionnement, responsabilité de la puissance publique ; Pouvoir du juge, procédure de rétablissement personnel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 13 décembre **2005**, *Epoux Eby C/ l'agent judiciaire du trésor, Gaz. Pal.*, 22 février 2006, I, Jur., p. 499-501 ;

## **Section VII : Droit des personnes publiques**

(3 publications)

1. « Action en responsabilité de l'Etat, faute lourde, fonctionnement défectueux de la Justice, nomination d'un administrateur provisoire, bien placé sous scellé, importance du devoir méconnu, déficience caractérisée, inaptitude du service public à remplir sa mission », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 6 mai **2003**, *Société Basco landaise de change C/ l'agent judiciaire du Trésor*, *Gaz. Pal.*, 5 octobre 2003, III, Jur., p. 3085-3087 ;
2. « Contentieux administratif, responsabilité de la puissance publique, critères de distinction de la police judiciaire et administrative, qualification de mesures de police », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 25 janvier **2005**, *Agent judiciaire de trésor C/ Epoux Giroudie*, *Gaz. Pal.*, 20 mars 2005, II, Jur., p. 1156-1159 ;
3. « Droit administratif, délibération du jury, référé suspension, décision administrative, compétence de juridiction, pouvoir discrétionnaire de jury, erreur de droit, jury d'examen universitaire, contrôle restreint », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 14 juin **2005**, *M. X C/ le Président de l'Université de Paris-X Nanterre*, *Gaz. Pal.*, 3 juillet 2005, n°184, p. 2662-2664 ;

## **Section VIII : Droit de la presse**

(2 publications)

1. « Application de la loi sur la liberté de la presse à une émission de télévision », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 27 septembre **2005**, *Société de télévision TFI C/ Société les Laboratoires et autres*, *Gaz. Pal.*, 23 oct. 2005, V, Jur., p. 3482-3483 ;
2. « Condition d'exercice du droit de réponse à la suite d'un reportage télévisuel », avis sur Cass., civ. 1<sup>e</sup>, 29 novembre **2005**, *SA nationale de télévision France 2 et autres C/ Durand*, *JCP.*, éd. G., 2006, II, 10014, p. 196-199 ;

## **Section IX : Droit pénal**

(1 publication)

1. « L'enfant à naître peut-il être victime d'un homicide involontaire ? La Cour de cassation prend position », avis contraire sur Cass., Ass. Plén., 29 juin **2001**, *Procureur général de la Cour d'appel de Metz et autres C/ Nicolas Calvente*, *D.* 2001, Jur., CDrom. ; *Gaz. Pal.*, 15 février 2002, I, Jur., p. 85-95 ; *JCP.*, éd. G., 2001, II, 10569, p. 1444-1452 ; arrêt précédé du rapport du Conseiller Pierre SARGOS (à partir de la p. 1432) et suivi de la note de Mme le Professeur Michèle-Laure RASSAT (jusqu'à la p. 1455) ;

## **Troisième partie : Études**

(1 publication)

### **Section I : Études publiées dans le Rapport de la Cour de cassation**

- \* Avec la collaboration de M. Pierre MUCCHIELLI, *Conseiller Référendaire à la Cour de cassation*, « Le contrôle du juge judiciaire sur la rétention administrative », *Rapport de la Cour de cassation 1995*, La documentation française 1996, p. 197-212 ;
1. « Le cautionnement donné au nom d'un mineur par son représentant légal est-il licite ? », *Rapport de la Cour de cassation 1997*, La documentation française 1998, p. 125-132 ;

- \* Avec la collaboration de Mme Agnès LALARDRIE, *Secrétaire Général du Parquet Général de la Cour de cassation*, « Procès équitable et procédure disciplinaire », *Rapport de la Cour de cassation 1999*, La documentation française 2000, p. 207-215 ;

### **Section IX : Études publiées dans des Revues ou des Ouvrages collectifs**

(8 publications)

1. « À propos de l'affaire Perruche », *Droits*, n°35, 2002, p. 142-146 ;
  2. « Le droit et la vie (Conférence prononcée le 4 mars 2002, à l'invitation de l'Institut Portalis de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence) », *R.R.J.* 2002 (3), p. 1131-1140 ;
  3. « La protection pénale de l'enfant à naître », in G. Lebreton, dir., *Interrogations sur l'évolution des droits fondamentaux de la personne humaine en 2001 et en 2002*, L'Harmattan, 2003, p. 9-20 ;
  4. « Le juge face aux normes de la biomédecine », in B. Feuillet-Le Mintier, dir., *Normativité et biomédecine*, Economica, coll. Études juridiques, t. 17, 2003, p. 249-258 ;
  5. « Le parquet général de la Cour de cassation 'réformé' par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : mythe ou réalité ? », *D.* 2003, Point de vue, p. 1443-1445 ;
  6. « L'enfant à naître : un objet destructible sans destinée humaine ? », *J.C.P., éd. G.*, 2004, I, 194, p. 2360-2362 ;
  7. « Vers une reconnaissance de l'homoparentalité ? », *A.J. Famille*, 2006, p. 395-397 ;
- \* Avec la collaboration de Mme Catherine PUIGELIER, « Juge et progrès scientifique », in Nicole LE DOUARIN & Catherine PUIGELIER, dir., *Science, éthique et droit*, 2007, p. 277-300 ;
  - \* Avec la collaboration de Mme Catherine PUIGELIER, « Le revirement de jurisprudence est-il une erreur ? », in Jean FOYER, François TERRÉ & Catherine PUIGELIER, dir., *L'erreur*, P.U.F., coll. Cahier des sciences morales et politiques, 2007, p. 206-231 ;
  - \* Avec la collaboration de Mme Catherine PUIGELIER, « Tribunal de cassation, Cour de cassation et autorité », in Jean FOYER, Gilles LEBRETON & Catherine PUIGELIER, dir., *L'autorité*, P.U.F., coll. Cahiers des sciences morales et politiques, n°29, 2007, p. 151-174 ;
  - \* Avec la collaboration de Mme Catherine PUIGELIER, « Le juge et les données contemporaines de la science », in *Le Monde du droit, Mélanges Jacques Foyer*, Economica, 2008, p. 891-909 ;
8. « Le juge et la science », in *Principes de justice, Mélanges en l'honneur de Jean-François Burgelin*, Dalloz, 2008, p. 345-354 ;
- \* Avec la collaboration de Mme Catherine PUIGELIER, « Souvenirs, soins et sottises. Une page de l'histoire et du droit », in *Mélanges François Chabas (à paraître)* ;

\* *Publication mentionnée mais non reproduite.*